

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026 A 18H30**

Le Conseil municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 13 février 2026, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 26 février 2026 à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

**Présidente de séance :** Laurence PORTE – Maire de MONTBARD

**Membres de l'assemblée délibérante présents :** Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSSE, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

**Membres de l'assemblée délibérante excusés ayant donné pouvoir :** Brigitte FOGLIA à Abdaka SIRAT, Jordan LE CARO à Marc GALZENATI, Thierry MOUGEOT à Aurélio RIBEIRO, Jean-Pierre RIFLER à Martial VINCENT

**Membres de l'assemblée délibérante absents :** Aurore LAPLANCHE, Magalie RAEVENS, Maryline DECOURSIERE

**Secrétaire de séance :** Danielle MATHIOT

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

- Nomination du secrétaire de séance
- Adoption du Procès-verbal de la séance du 5 février 2026
- Budget Principal : Vote du Compte Financier Unique 2025
- Budget annexe Eau et Assainissement : Vote du Compte Financier Unique 2025
- Budget annexe Lotissements : Vote du Compte Financier Unique 2025
- Budget Principal : affectation des résultats / Compte Financier Unique 2025
- Budget Principal : Vote du Budget primitif 2026
- Budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2026
- Budget annexe LOTISSEMENTS : Vote du Budget primitif 2026
- Budget annexe LOTISSEMENT « Bois de Canot » : Vote du Budget primitif 2026
- Travaux de réaménagement de l'avenue Maréchal Leclerc - Approbation d'un protocole transactionnel après avis de la Commission d'Indemnisation Amiable – Dossier n°5
- Projet « VYV en Musique à Montbard » : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive et Culturelle des Bordes
- Forêt communale - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026
- Création d'un emploi saisonnier pour les services Techniques – Service Espaces Publics et Valorisation Paysagère
- Création de deux emplois saisonniers pour le service Camping municipal
- Création d'un emploi saisonnier pour le service Musée et parc Buffon
- Création de deux emplois permanents pour le service Finances – Marchés Publics
- Création d'un emploi permanent pour le service Espaces Publics et Valorisation Paysagère
- Création d'un Comité Social Territorial Commun pour les agents relevant de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse des Écoles
- Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

### **Crue de la Brenne**

Madame le Maire revient sur l'épisode de crue de la Brenne avec un pic de crue à 3,44 mètres le 13 février dernier et un autre pic du même ordre observé une semaine après. Elle remercie les services et élus qui, d'une part, ont fait acte de mobilisation auprès des riverains sur les secteurs les plus sensibles et, d'autre part, pour leur vigilance H24 lors de cet épisode de seuil critique. Cet épisode est intervenu à un moment où tous les bassins versants du territoire national ont été concernés et plus particulièrement dans l'Ouest du pays. Madame le Maire rappelle qu'il convient d'avoir à l'esprit que la commune est dotée d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) dont le zonage interdit ou limite très fortement toute constructibilité et aménagements. Elle souligne également que ce récent épisode de crue a permis de tester à nouveau le bon fonctionnement du reméandrage, réalisé en 2023 ainsi que la fonctionnalité du bras de surverse et de constater l'efficacité des derniers travaux de désengrèvement des arches latérales du pont canal menés l'été dernier.

### **Evènements récents**

Madame le Maire remercie les services Communication et Programmation Evènementielle (CPE) et Logistique Evènementielle et Relations aux Associations (LESRA) pour la bonne organisation des récents évènements qui se sont enchaînés :

- le spectacle de danse « C'est la vida » le samedi 14 février en partenariat avec le Département de la Côte-d'Or,
- la Fête des sportifs, le samedi 21 février en partenariat avec l'Office Municipal des Sports,
- le thé dansant à venir, le mercredi 4 mars,
- le spectacle de magie « Zack et Stan » prévu le vendredi 27 février.

### **Fin de mandature**

Madame le Maire évoque qu'il s'agit du dernier conseil municipal de cette mandature et tient à remercier l'ensemble des services de la Collectivité et tout particulièrement Madame Tatiana PUSCASU, Directrice Générale des Services, ainsi que les membres de l'actuel conseil municipal pour ces six années écoulées. Elle souligne les nombreux projets réalisés dans divers domaines en dépit d'un mandat marqué par des crises successives (Covid-19, crise énergétique, inflation, dérèglement climatique, instabilité gouvernementale et contexte géopolitique complexe).

### **Budget 2026**

Madame le Maire rappelle qu'au cœur de ce conseil, sera voté le budget principal 2026 : transposition des orientations budgétaires évoquées lors du conseil du 5 février dernier. Elle précise que le vote des taux de fiscalité habituellement rattaché à ce conseil sera laissé à l'appréciation du conseil municipal installé après les élections. Elle souligne que l'option de la stabilité fiscale a été exprimée, tout du moins par l'équipe majoritaire lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

C'est donc un budget qui s'inscrit dans le cadre posé lors du DOB : une stratégie de maîtrise des finances communales sans hausse des impôts, une stratégie menée depuis des années. Il s'agit d'un budget au pilotage tactique afin d'anticiper les risques financiers dans un contexte national de grande imprévisibilité.

Il s'agit donc de proposer un budget de fonctionnement chaussé à la demi-pointure près pour absorber des charges de plus en plus incompressibles tout en assurant un service public municipal de qualité et adapté aux besoins.

Le budget de fonctionnement de la Collectivité est éminemment important. C'est lui qui permet d'agir pour le quotidien. C'est aussi celui sur lequel pèsent, par exemple, les aides financières aux commerçants et artisans dans le cadre du dispositif que l'équipe municipale a choisi de mettre en œuvre.

Madame le Maire martèle que toute dépense supplémentaire de fonctionnement devra se traduire par une dépense de fonctionnement en moins ailleurs. Sans cela, c'est le risque d'un dérapage financier incontrôlé, notamment de la masse salariale, sauf par le choix qui n'est pas l'actuel : une hausse significative des impôts comme par le passé. La question du budget de fonctionnement est donc un sujet majeur qui demande d'avoir le courage d'arbitrer.

Quant au budget d'investissement (3 200 000€ en 2026) : il s'équilibre par des subventions certaines, un autofinancement important - grâce aux économies générées - et un recours à l'emprunt modéré. Ce budget répondra aux grandes priorités pour l'habitat, le cadre de vie, l'environnement et l'attractivité.

*Madame Sylvie GOYARD - conseillère municipale « Alternative Citoyenne pour Montbard » informe l'assemblée du décès de Madame Andrée CHANTERAULT, ancienne Montbarquoise, élue au Conseil municipal dans les années 70. Elle propose à Madame le Maire un temps de recueillement.*

*Une minute de silence est respectée.*

## **DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES – 26 FEVRIER 2026**

### **Délibération n°2026.05 : Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil nomme Madame Danielle MATHIOT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Délibération n°2026.06 :**  
**Adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2026**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 5 février 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'approbation du conseil.

Le **Conseil municipal** adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 5 février 2026.

Madame le Maire explique, comme évoqué lors du conseil communautaire : l'adoption de la délibération relative au vote du Compte Financier Unique (CFU) du Budget Principal 2025 doit être reportée. En effet, le CFU est un document entièrement dématérialisé et depuis janvier dernier une anomalie nationale perturbe, d'une part, la plateforme HELIOS de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et, d'autre part, bloque le logiciel TOTEM empêchant la validation de la conformité du CFU. Le système est de nouveau opérationnel depuis la veille mais le retard accumulé n'a pas permis un retour de la DGFIP dans les délais impartis. La Trésorerie a donc indiqué aux collectivités de reporter l'adoption de cette délibération, ce qui ne fait absolument pas obstacle au vote du budget primitif. En ce sens, les délibérations afférentes aux CFU pour les budgets annexes vont être présentées mais le vote du CFU du budget principal est reporté. Il devra être voté avant fin juin 2026.

Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> adjoint, présente toutefois le CFU 2025 en le comparant au budget prévisionnel voté pour 2025. Il présente certains écarts importants.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025**

Les dépenses effectives sont légèrement moindres que celles estimées (-3.5%). Ce résultat reflète le travail d'ajustements réalisé tout au long de l'année.

- Energie – électricité : - 92 000€
- Entretien des terrains et maintenance : respectivement – 24 000€ et – 29 000€
- Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : remboursement à la baisse ( - 40 000€)
- Équilibre Caisse des Ecoles (- 28 000€) et Centre Communal d'Action Sociale ( - 75 000€)
- Charges de personnel : - 114 000€

• **Dépenses (10 994 719.35€)**

Article	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
60611	Eau & assainissement	33 500,00 €	49 927,20 €
60612	Energie-électricité	325 000,00 €	266 308,43 €
60613	Chauffage urbain	271 000,00 €	237 849,95 €
60622	Carburants	67 000,00 €	55 165,58 €
60623	Alimentation	37 500,00 €	38 938,16 €
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00 €	16 412,46 €
60632	F. de petit équipement	33 092,00 €	28 110,45 €
60633	F. de voirie	8 000,00 €	8 189,89 €
60636	Vêtements de travail	13 412,00 €	14 084,58 €
6064	Fournitures administratives	12 019,00 €	11 578,60 €
6065	Livres, disques, cassettes	18 000,00 €	18 125,14 €
6067	Fournitures scolaires	17 000,00 €	16 380,19 €
6068	Autres matières & fournitures	122 710,00 €	94 503,92 €
611	Contrats prestations services	810 000,00 €	906 873,84 €
6132	Location immobilière	1 150,00 €	1 113,57 €
61351	Locations matériel roulant	3 500,00 €	3 767,82 €
61358	Autres locations mobilières	4 500,00 €	4 897,63 €
614	Charges loc. et de copropriété	8 000,00 €	6 852,25 €
61521	Entretien et réparations sur terrains	43 900,00 €	19 870,40 €
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	40 000,00 €	50 314,54 €
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	20 000,00 €	17 662,82 €
615231	Entretien et réparations sur voiries	50 650,00 €	45 599,98 €
615232	Entretien et réparations sur réseaux	18 000,00 €	18 848,72 €
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	8 655,00 €	96,04 €
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	80 000,00 €	71 825,19 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	20 149,00 €	30 925,51 €
6156	Maintenance	249 772,00 €	220 587,94 €
6161	Primes d'assurance multirisques	77 120,00 €	77 748,46 €
6168	Autres primes d'assurances	33 000,00 €	33 124,04 €
6182	Doc. générale et Technique	1 500,00 €	1 252,00 €
6184	Versements à des organ.form.	21 174,00 €	19 450,12 €
6188	Autres frais divers	18 290,00 €	17 452,20 €

6225	Indemn. comptable,régisseur	330,00 €	420,00 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	25 000,00 €	59 570,42 €
6228	Divers	300,00 €	378,38 €
6231	Annonces et insertions	900,00 €	1 297,90 €
6234	Réceptions	500,00 €	159,20 €
6236	Catalogues et imprimés	14 554,00 €	11 861,50 €
6238	Frais divers de publicité	200 946,00 €	164 562,20 €
6245	Transport de personnes extérieures à la collectivité	160 000,00 €	166 241,96 €
6251	Voyages et déplacements et missions	3 200,00 €	7 208,30 €
6261	Frais d'affranchissement	10 300,00 €	10 481,00 €
6262	Frais de télécommunication	36 000,00 €	32 789,66 €
627	Services bancaires et assimilés	2 300,00 €	1 706,65 €
6281	Concours divers (cotisations)	11 151,00 €	10 575,30 €
6282	Frais de gardiennage	370,00 €	2 480,80 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	69 800,00 €	61 381,26 €
6288	Autres services extérieurs	108 330,00 €	71 892,74 €
63512	Taxes foncières	70 000,00 €	71 611,00 €
63513	Autres impôts locaux	29 000,00 €	29 176,39 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	1 656,00 €	828,00 €
<b>Total chapitre 011</b>		<b>3 231 230,00 €</b>	<b>3 108 460,28 €</b>
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00 €	1 954,50 €
6332	Cotisations au FNAL	16 000,00 €	15 607,34 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	75 000,00 €	73 222,09 €
6338	Autres impôts & taxes	9 500,00 €	9 456,42 €
64111	Rémunération principale (PT)	2 345 000,00 €	2 220 469,39 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	21 000,00 €	19 674,88 €
64113	N.B.I.	17 800,00 €	16 905,77 €
64118	Autres indemnités (PT)	568 000,00 €	539 981,93 €
64131	Rémunération	770 670,00 €	785 909,65 €
64132	SFT non titulaire	4 200,00 €	8 146,48 €
64136	Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00 €	11 250,86 €
64138	Primes et autre indemnités	98 000,00 €	99 095,05 €
64168	Autres emplois d'insertion	9 500,00 €	7 008,20 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	590 000,00 €	609 215,14 €
6453	Cotisations caisses retraite	820 000,00 €	839 366,73 €
6454	Cotisations ASSEDIC	40 000,00 €	36 099,27 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	68 500,00 €	65 312,70 €
6456	versement au FNC du supplément familial	5 000,00 €	3 191,00 €
6458	Participation prévoyance	14 550,00 €	15 502,32 €
6474	Versements autres œuvres soc	26 500,00 €	27 380,00 €
6475	Médecine du travail	15 780,00 €	18 527,52 €
6478	Autres charges sociales diverses	13 000,00 €	0,00 €
6488	Autres charges	15 000,00 €	7 527,27 €
<b>Total chapitre 012</b>		<b>5 545 000,00 €</b>	<b>5 430 804,51 €</b>
739115	Prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)	68 000,00 €	0,00 €
739218	Autres prel. Pour reversement de fiscalité entre coll locales	0,00 €	67 286,00 €
7392221	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	450 000,00 €	408 472,00 €
<b>Total chapitre 14</b>		<b>518 000,00 €</b>	<b>475 758,00 €</b>
23	Virement section investissement	1 024 653,30 €	0,00 €
<b>Total chapitre 023</b>		<b>1 024 653,30 €</b>	<b>0,00 €</b>
675	Valeurs comptables des immo. Cédées	0,00 €	731,00 €
6761	Diff. Sur réalisation transf. En inves.	0,00 €	13 360,00 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	624 272,00 €	609 366,98 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>624 272,00 €</b>	<b>623 457,98 €</b>
65132	Prix	600,00 €	400,00 €
65311	Indemnités de fonction des élus	102 304,00 €	102 303,72 €
65312	Frais de mission et déplacement des élus	1 400,00 €	834,40 €
65313	Cotisations retraite élus	6 633,00 €	6 632,04 €
65314	Cot.séc. sociale part patr. élus	8 300,00 €	8 279,24 €
65315	Formation élus	2 046,00 €	1 033,08 €
653172	cotisation fds financement allocation fin mandat	100,00 €	65,11 €
653188	Autres frais divers (élus)	230,00 €	0,00 €

6541	Créances admises en non valeur	1 000,00 €	3 342,73 €
6542	Créances éteintes	1 000,00 €	0,00 €
6553	Service d'incendie	112 712,00 €	112 712,00 €
65568	Autres contribution organ.regroup.	62 217,00 €	68 725,47 €
6558	Autres dépenses obligatoires	46 778,00 €	42 180,34 €
657348	Subv aux autres communes	5 000,00 €	4 033,35 €
657364	Caisse des écoles	47 791,00 €	19 391,92 €
657363	CCAS	592 268,00 €	517 110,50 €
65748	Subv. fonct. person. droit privé	145 000,00 €	144 925,00 €
65888	charges diverses de la gestion courante	500,00 €	1 097,70 €
<b>Total chapitre 65</b>		<b>1 135 879,00 €</b>	<b>1 033 066,60 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	329 000,00 €	314 112,64 €
661121	montant des ICNE de l'exercice	88 473,23 €	85 801,01 €
661122	montant des ICNE de l'exercice N-1	-101 598,74 €	-101 598,74 €
<b>Total chapitre 66</b>		<b>315 874,49 €</b>	<b>298 314,91 €</b>
673	Titres annulés (exerc.antér.)	23 000,00 €	22 604,56 €
<b>Total chapitre 67</b>		<b>23 000,00 €</b>	<b>22 604,56 €</b>
6817	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	2 500,00 €	2 252,51 €
<b>Total chapitre 68</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>2 252,51 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 420 408,79 €</b>	<b>10 994 719,35 €</b>

Dépenses	Budget 2025	Réalisé 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	3 231 230 €	3 108 460 €	-3,8%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 545 000 €	5 430 804 €	-2,1%
014 - Atténuations de produits	518 000 €	475 758 €	
023 - Virement à la section d'investissement			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	624 272 €	623 457 €	
65 - Autres charges de gestion courante	1 135 879 €	1 033 066 €	-9,1%
66 - Charges financières	315 874 €	298 314 €	-5,6%
67 - Charges exceptionnelles	23 000 €	22 604 €	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 500 €	2 254 €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 395 755 €</b>	<b>10 994 719 €</b>	<b>-3,5%</b>

Les recettes effectives sont légèrement plus élevées (+1.9%) que celles estimées.

#### A la hausse :

- o Les droits de mutation (+ 100 000€) : difficiles à estimer car liés à ce que reverse le Département sur les droits de notaire (transactions immobilières)
- o Transferts de charges entre communes et intercommunalité (CLECT) : + 33 000€
- o Maison de la Petite Enfance « Les P'tits Mousses » : (+ 84 000€) : difficulté à estimer la part reversée par la Caisse d'Allocations Familiales
- o Remboursement d'arrêts maladie par les assurances (+ 60 000€) : varie en fonction de l'absentéisme d'une année sur l'autre

#### A la baisse :

- o Fiscalité : - 40 000€
- o Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : - 44 000€
- o Recettes du camping municipal « Les Treilles » : - 12 000€
- o Recettes de la Maison de la Petite Enfance « Les P'tits Mousses » : - 12 000€
- Recettes (12 651 310€)

Article	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
2	Excédent antérieur reporté Fonc	2 420 912,31 €	0,00 €
<b>Total chapitre 002</b>		<b>2 420 912,31 €</b>	<b>0,00 €</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	25 000,00 €	3 574,87 €
6459	Remb. Sur charges de SS	6 000,00 €	15 005,67 €
<b>Total chapitre 013</b>		<b>31 000,00 €</b>	<b>18 580,54 €</b>
77681	Neutralisation des amortissements	30 000,00 €	30 000,00 €
777	Subv.transférées au résultat	35 000,00 €	34 975,56 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>65 000,00 €</b>	<b>64 975,56 €</b>
7022	Coupes de bois	9 164,00 €	0,00 €
70311	Concessions dans les cimetières	5 000,00 €	6 273,31 €
70323	Redev occup domaine public	28 369,00 €	21 167,42 €
7035	Droits de chasse et pêche	3 060,00 €	3 060,48 €

7062	Redev. services à car. culturel	56 900,00 €	65 522,14 €
70632	Redev. à car. De loisirs	140 000,00 €	123 698,23 €
7066	Redev. Services à caractère social	93 000,00 €	85 233,77 €
706888	Autres prestations de services	5 915,00 €	11 738,00 €
7083	Locations diverses(-immeub)	3 707,00 €	2 861,67 €
708421	Mise à dispo personnel budgets annexes	260 643,00 €	258 810,22 €
70843	Mise à dispo personnel budget CCAS	176 000,00 €	168 294,52 €
70844	Mise à dispo personnel budget Caisses des écoles	111 157,00 €	101 477,35 €
7088	Autres produits d'activités annexes	3 500,00 €	4 004,80 €
<b>Total chapitre 70</b>		<b>896 415,00 €</b>	<b>852 141,91 €</b>
73211	Fiscalité reversée - attribution de compensation	2 335 292,00 €	2 368 709,00 €
732181	Reversement partiel DILICO 1	0,00 €	0,00 €
73221	FNGIR	1 865 180,00 €	1 865 180,00 €
73223	Fond départemental des DMTO pour les comm de - de 5000 hab.	150 000,00 €	250 007,22 €
<b>Total chapitre 73</b>		<b>4 350 472,00 €</b>	<b>4 483 896,22 €</b>
73111	Impôts directs locaux	3 754 500,00 €	3 714 448,00 €
73118	Autres contributions directes		528,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	33 000,00 €	23 984,27 €
73154	Droits de place	27 800,00 €	26 472,33 €
731731	Impôts sur les cercles et maisons de jeux	0,00 €	19,08 €
73174	Taxe locale sur pub extérieure	1 000,00 €	738,61 €
<b>Total chapitre 731</b>		<b>3 816 300,00 €</b>	<b>3 766 190,29 €</b>
741121	Dot Solidarité rurale	55 000,00 €	61 170,00 €
742	Dotations aux élus locaux	163,00 €	163,00 €
744	FCTVA	13 463,00 €	13 463,27 €
74718	Participations-Etat-Autres	32 362,00 €	38 718,11 €
7472	Subv.région	2 800,00 €	3 238,00 €
7473	Subv.département	82 657,40 €	89 748,67 €
74748	Particip des autres communes	273 028,00 €	304 628,43 €
74773	Participations FEADER	32 033,00 €	28 829,96 €
747888	Participations- Autres organismes	245 050,00 €	331 405,22 €
748312	Dotat°compensat° réforme TP	936 000,00 €	891 569,00 €
74833	Etat/compens.taxe fonc.	997 000,00 €	991 707,00 €
74834	Etat/compens. Au titre des exonérations de TH	0,00 €	1 588,00 €
7484	Dotation de recensement	0,00 €	9 197,00 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 000,00 €	9 000,00 €
74888	Autres attributions et participations	0,00 €	79 923,89 €
<b>Total chapitre 74</b>		<b>2 678 556,40 €</b>	<b>2 854 349,55 €</b>
752	Revenus des immeubles	356 767,64 €	368 584,73 €
75888	Prod. divers de gest° courante	206 441,22 €	219 657,98 €
<b>Total chapitre 75</b>		<b>563 208,86 €</b>	<b>588 242,71 €</b>
7688	Autres produits financiers	0,00 €	5,31 €
<b>Total chapitre 76</b>		<b>0,00 €</b>	<b>5,31 €</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	12 000,00 €	8 836,91 €
775	Produits des cessions d'immo.(vente de patrimoine)	0,00 €	14 091,00 €
<b>Total chapitre 77</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>22 927,91 €</b>
7817	Reprise sur prov. Pour dépréciation	0,00 €	0,00 €
<b>Total chapitre 78</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>14 833 864,57 €</b>	<b>12 651 310,00 €</b>

Recettes	Budget 2025	Réalisé 2025	Evolution
002 - Résultat de fonctionnement			
013 - Atténuations de charges	31 000 €	18 581 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000 €	64 976 €	
70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	896 415 €	852 142 €	
73 - Impots et taxes	4 350 472 €	4 483 896 €	3,1%
731 - Fiscalité locale	3 816 300 €	3 766 190 €	-1,3%
74 - Dotations, subventions et participations	2 678 556 €	2 854 349 €	6,6%
75 - Autres produits de gestion courante	563 208 €	588 243 €	
77 - Produits exceptionnels	12 000 €	22 931 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>12 412 951 €</b>	<b>12 651 308 €</b>	<b>1,9%</b>

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT :**

→ Résultat d'exercice 2025 : 1 656 590.65€

→ Résultat d'exercice 2025 + résultat reporté 2024 = résultat de clôture 2025 ( + 4 077 502.96€)

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT – prévisionnel 2026**• **Dépenses prévisionnelles 2026 (12 468 704,14€)**

Article	Libellé	Budget 2026
60611	Eau & assainissement	50 500,00 €
60612	Energie-électricité	310 000,00 €
60613	Chauffage urbain	305 000,00 €
60622	Carburants	60 000,00 €
60623	Alimentation	40 100,00 €
60631	Fournitures d'entretien	18 000,00 €
60632	F. de petit équipement	31 050,00 €
60633	F. de voirie	14 000,00 €
60636	Vêtements de travail	13 000,00 €
6064	Fournitures administratives	11 406,00 €
6065	Livres, disques, cassettes	16 500,00 €
6067	Fournitures scolaires	17 200,00 €
6068	Autres matières & fournitures	99 705,00 €
611	Contrats prestations services	907 057,00 €
6132	Location immobilière	1 523,00 €
61351	Locations matériel roulant	4 200,00 €
61358	Autres locations mobilières	4 500,00 €
614	Charges loc. et de copropriété	9 100,00 €
61521	Entretien et réparations sur terrains	36 000,00 €
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	47 000,00 €
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	18 000,00 €
615231	Entretien et réparations sur voiries	45 900,00 €
615232	Entretien et réparations sur réseaux	19 000,00 €
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	380,00 €
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	70 000,00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	18 720,00 €
6156	Maintenance	269 769,00 €
6161	Primes d'assurance multirisques	84 906,00 €
6168	Autres primes d'assurances	43 000,00 €
6182	Doc. générale et Technique	1 300,00 €
6184	Versements à des organ.form.	17 002,00 €
6188	Autres frais divers	22 874,00 €
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00 €
6227	Frais d'actes, de contentieux	59 617,00 €
6228	Divers	380,00 €
6231	Annonces et insertions	2 500,00 €
6234	Réceptions	550,00 €
6236	Catalogues et imprimés	10 960,00 €
6238	Frais divers de publicité	174 760,00 €
6245	Transport de personnes extérieures à la collectivité	176 000,00 €
6251	Voyages et déplacements et missions	4 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	10 600,00 €
6262	Frais de télécommunication	34 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	1 900,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	11 034,00 €
6282	Frais de gardiennage	370,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	48 260,00 €
6288	Autres services extérieurs	64 094,00 €
63512	Taxes foncières	73 000,00 €
63513	Autres impôts locaux	30 000,00 €
6355	Taxes & impôts sur véhicules	828,00 €
<b>Total chapitre 011</b>		<b>3 310 545,00 €</b>
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00 €
6332	Cotisations au FNAL	16 000,00 €
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	73 000,00 €

6338	Autres impôts & taxes	9 500,00 €
64111	Rémunération principale (PT)	2 395 000,00 €
64112	N.B.I. sup. familial traitement	20 500,00 €
64113	N.B.I.	17 500,00 €
64118	Autres indemnités (PT)	545 000,00 €
64131	Rémunération	682 000,00 €
64132	SFT non titulaire	10 000,00 €
64136	Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	15 400,00 €
64138	Primes et autre indemnités	85 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	0,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	605 000,00 €
6453	Cotisations caisses retraite	948 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	35 000,00 €
6455	Cotisations Assurances Personnel	64 000,00 €
6456	versement au FNC du supplément familial	5 000,00 €
6458	Participation prévoyance	18 000,00 €
6474	Versements autres œuvres soc	28 000,00 €
6475	Médecine du travail	18 500,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	0,00 €
6488	Autres charges	7 600,00 €
<b>Total chapitre 012</b>		<b>5 600 000,00 €</b>
739115	Prélèvement au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)	0,00 €
739218	Autres prel. Pour reversement de fiscalité entre coll locales	0,00 €
7392221	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	410 000,00 €
<b>Total chapitre 14</b>		<b>410 000,00 €</b>
23	Virement section investissement	1 142 193,64 €
<b>Total chapitre 023</b>		<b>1 142 193,64 €</b>
675	Valeurs comptables des immo. Cédées	0,00 €
6761	Diff. Sur réalisation transf. En inves.	0,00 €
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	608 400,00 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>608 400,00 €</b>
65132	Prix	400,00 €
65311	Indemnités de fonction des élus	102 303,00 €
65312	Frais de mission et déplacement des élus	900,00 €
65313	Cotisations retraite élus	6 693,00 €
65314	Cot.séc. sociale part patr. élus	8 307,00 €
65315	Formation élus	3 319,00 €
653172	cotisation fds financement allocation fin mandat	66,00 €
653188	Autres frais divers (élus)	0,00 €
6541	Créances admises en non valeur	2 000,00 €
6542	Créances éteintes	1 000,00 €
6553	Service d'incendie	112 360,00 €
65568	Autres contribution organ.regroup.	65 380,00 €
6558	Autres dépenses obligatoires	38 000,00 €
657348	Subv aux autres communes	5 000,00 €
657364	Caisse des écoles	54 836,00 €
657363	CCAS	557 362,00 €
65748	Subv. fonct. person. droit privé	145 000,00 €
65888	charges diverses de la gestion courante	500,00 €
<b>Total chapitre 65</b>		<b>1 103 426,00 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300 000,00 €
661121	montant des ICNE de l'exercice	71 940,51 €
661122	montant des ICNE de l'exercice N-1	-85 801,01 €
<b>Total chapitre 66</b>		<b>286 139,50 €</b>
673	Titres annulés (exerc.antér.)	3 000,00 €
<b>Total chapitre 67</b>		<b>3 000,00 €</b>
6817	Dotations aux prov. Pour dépréciation des actifs circulants	5 000,00 €
<b>Total chapitre 68</b>		<b>5 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 468 704,14 €</b>

Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> adjoint, reprend les grandes masses et les principaux écarts entre les dépenses prévues en 2026 et les dépenses réalisées en 2025 (+3%).

Dépenses	Réalisé 2025	Prév 2026	Evolution
011 - Charges à caractère général	3 108 460 €	3 310 545 €	6,5%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 430 804 €	5 600 000 €	3,1%
014 - Atténuations de produits	475 758 €	410 000 €	-13,8%
023 - Virement à la section d'investissement			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	623 457 €	608 400 €	-2,4%
65 - Autres charges de gestion courante	1 033 066 €	1 103 426 €	6,8%
66 - Charges financières	298 314 €	286 139 €	-4,1%
67 - Charges exceptionnelles	22 604 €	3 000 €	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	2 254 €	5 000 €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>10 994 717 €</b>	<b>11 326 510 €</b>	<b>3,0%</b>

Dans le tableau ci-dessus, pour plus de lisibilité sur le prévisionnel réel, le chapitre 23 (virement à la section d'investissement) a été neutralisé.

- Énergie et électricité : + 110 000€
- Maintenance : + 49 000€
- Assurances : + 17 000€
- Transport scolaire : + 9 000€
- Animations : + 23 000€
- Masse salariale : + 170 000€
- Équilibre Caisse des Ecoles : + 35 000€
- Équilibre CCAS : + 40 252€

● **Recettes prévisionnelles 2026 (13 985 053.57€)**

Article	Libellé	Budget 2026
2	Excédent antérieur reporté Fonc	1 877 502,96 €
<b>Total chapitre 002</b>		<b>1 877 502,96 €</b>
6419	Remb. rémunérations de personnel	0,00 €
6459	Remb. Sur charges de SS	8 000,00 €
<b>Total chapitre 013</b>		<b>8 000,00 €</b>
77681	Neutralisation des amortissements	30 000,00 €
777	Subv.transférées au résultat	34 500,00 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>64 500,00 €</b>
7022	Coupes de bois	12 000,00 €
70311	Concessions dans les cimetières	7 000,00 €
70323	Redev occup domaine public	33 166,00 €
7035	Droits de chasse et pêche	3 072,00 €
7062	Redev. services à car. culturel	65 700,00 €
70632	Redev. à car. De loisirs	130 000,00 €
7066	Redev. Services à caractère social	100 000,00 €
706888	Autres prestations de services	12 770,00 €
7083	Locations diverses(-immeub)	3 040,00 €
708421	Mise à dispo personnel budgets annexes	277 200,00 €
70843	Mise à dispo personnel budget CCAS	182 560,00 €
70844	Mise à dispo personnel budget Caisses des écoles	108 320,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes	3 500,00 €
<b>Total chapitre 70</b>		<b>938 328,00 €</b>
73211	Fiscalité reversée - attribution de compensation	2 374 709,00 €
732181	Reversement partiel DILICO 1	20 185,00 €
73221	FNGIR	1 865 180,00 €
73223	Fond départemental des DMTO pour les comm de - de 5000 hab.	200 000,00 €
<b>Total chapitre 73</b>		<b>4 460 074,00 €</b>
73111	Impôts directs locaux	3 740 610,00 €
73118	Autres contributions directes	0,00 €
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	40 000,00 €
73154	Droits de place	28 600,00 €
731731	Impôts sur les cercles et maisons de jeux	19,00 €
73174	Taxe locale sur pub extérieure	738,00 €
<b>Total chapitre 731</b>		<b>3 809 967,00 €</b>
741121	Dot Solidarité rurale	64 000,00 €

742	Dotations aux élus locaux	163,00 €
744	FCTVA	18 000,00 €
74718	Participations-Etat-Autres	20 234,00 €
7472	Subv.région	6 100,00 €
7473	Subv.département	82 825,00 €
74748	Particip des autres communes	250 500,00 €
74773	Participations FEADER	0,00 €
747888	Participations- Autres organismes	277 100,00 €
748312	Dotat°compensat° réforme TP	755 669,00 €
74833	Etat/compens.taxe fonc.	793 707,00 €
74834	Etat/compens. Au titre des exonérations de TH	0,00 €
7484	Dotation de recensement	0,00 €
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 000,00 €
74888	Autres attributions et participations	35 000,00 €
<b>Total chapitre 74</b>		<b>2 312 298,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	346 211,00 €
75888	Prod. divers de gest° courante	157 672,61 €
<b>Total chapitre 75</b>		<b>503 883,61 €</b>
7688	Autres produits financiers	0,00 €
<b>Total chapitre 76</b>		<b>0,00 €</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieur)	8 000,00 €
775	Produits des cessions d'immo.(vente de patrimoine)	0,00 €
<b>Total chapitre 77</b>		<b>8 000,00 €</b>
7817	Reprise sur prov. Pour dépréciation	2 500,00 €
<b>Total chapitre 78</b>		<b>2 500,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>13 985 053,57 €</b>

Recettes	Réalisé 2025	Prév 2026	Evolution
002 - Résultat de fonctionnement			
013 - Atténuations de charges	18 580 €	8 000 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 975 €	64 500 €	
70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	852 142 €	938 328 €	10,1%
73 - Impôts et taxes	4 483 896 €	4 460 074 €	-0,5%
731 - Fiscalité locale	3 766 190 €	3 809 967 €	1,2%
74 - Dotations, subventions et participations	2 854 349 €	2 312 298 €	-19,0%
75 - Autres produits de gestion courante	588 243 €	503 883 €	-14,3%
77 - Produits exceptionnels	22 927 €	8 000 €	
78 - Prov pour dépréciation		2 500 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>12 651 302 €</b>	<b>12 107 550 €</b>	<b>-4,3%</b>

Dans le tableau ci-dessus, pour plus de lisibilité sur le prévisionnel réel, le chapitre 2 (excédent antérieur reporté) a été neutralisé.

- Droits de mutation : - 50 000€
- DC RTP : - 136 000€
- Dotation de l'État : - 238 000€
- Caisse d'Allo. Fam. : - 59 000€
- Com. Com. Montbardois : - 48 000€
- Produits de services : + 24 000€ (coupe de bois, occupation du domaine public)
- Fiscalité : + 26 000€ (revalorisation des bases)

## FOCUS – Dépenses de fonctionnement - Charges à caractère général

	CA 2025	BP 2026	% BP 2026
<b>Chapitre 011</b>	<b>3 108 460 €</b>	<b>3 310 545 €</b>	
dont			
DSP Amphitrite	906 874 €	907 057 €	27%
Energies (eau, électricité, gaz, carburants)	609 251 €	725 500 €	22%
Entretien (voirie, bâtiments, réseaux, etc.) et équipements des services (fournitures adm, matériels, etc.)	523 910 €	524 121 €	16%
Maintenance (matériels, logiciels, informatique, ascenseurs, équipements, etc.)	220 588 €	269 769 €	8%
Transport scolaire	166 242 €	176 000 €	5%
Animations - Evenementiel	169 460 €	179 260 €	5%
Assurances	110 873 €	127 906 €	4%
Taxes foncières et redevance OM	100 787 €	103 000 €	3%
Autres services extérieurs (GIP e-bourgogne, amis des bêtes, infogérance, hébergement messagerie, transport collégiens, etc.)	94 330 €	86 088 €	3%
Aides aux commerces	59 570 €	59 617 €	2%
Affranchissement courrier, télécommunications	43 271 €	44 600 €	1%
Alimentation (camping, multi accueil)	38 938 €	40 100 €	1%
Formation personnel	19 450 €	17 002 €	1%

Les charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement de la Collectivité : **3 310 545€ prévus pour 2026**

1. Délégation de Service Public pour la gestion du Centre Aquatique Amphitrite (27% du budget prévisionnel)
2. Énergie (22% du budget prévisionnel)
3. Entretien voirie, bâtiments,... (16% du budget prévisionnel)
4. Maintenance (8% du budget prévisionnel)
  - o Logiciel : 7 000€
  - o Copieurs/imprimantes : 10 000€
  - o Extincteurs : 5 000€
  - o Contrôles électriques : 26 000€
  - o Climatisation cinéma : 11 000€ (une fois tous les 10 ans)
  - o Accessibilité : 6 000€
5. Transports scolaires : 176 000€
6. Animations : 179 260 €
7. Assurances : 127 906

## FOCUS – Dépenses de fonctionnement - Charges de personnel

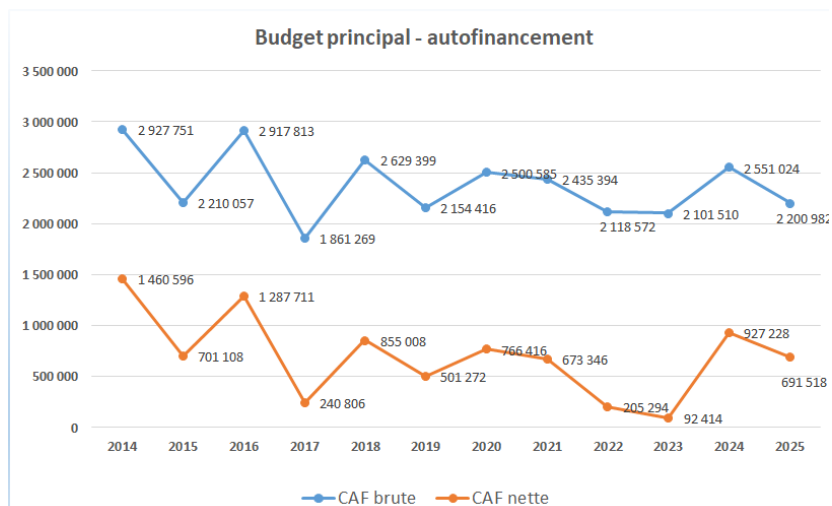
### Ville de Montbard

<b>Services généraux &amp; services à la population</b>	
Direction générale des services, secrétariat général	<b>18</b>
Accueil, état civil, archives	
Communication, programmation événementielle	
Finances, marchés publics	
Informatique	
Police municipale	
Ressources humaines	
<b>Services à vocation culturelle</b>	
Conservatoire	<b>28</b>
Médiathèque	
Musée et parc Buffon	
<b>Solidarité, éducation et jeunesse</b>	
Centre communal d'action sociale	<b>33</b>
Enfance, jeunesse (dont ALSH)	
Multi accueil	
<b>Services Techniques</b>	
Camping	<b>55</b>
Eau & assainissement	
Entretien des locaux	
Espaces publics et valorisation paysagère	
LESRA Logistique événementielle, Sport, Relations aux Associations	
Urbanisme, patrimoine Immobilier	
<b>Effectif total</b>	
Masse salariale totale 2025 (budget principal + CCAS)	5 860 842 €

Le total de la masse salariale indiqué en bas du tableau regroupe celle de la Ville et celle du Centre Communal d'Action Sociale (environ 300 000€).

Monsieur Aurélio RIBEIRO avait expliqué, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, l'évolution de la masse salariale sur les douze dernières années ainsi que le choix qui a été fait de désendetter la Collectivité.

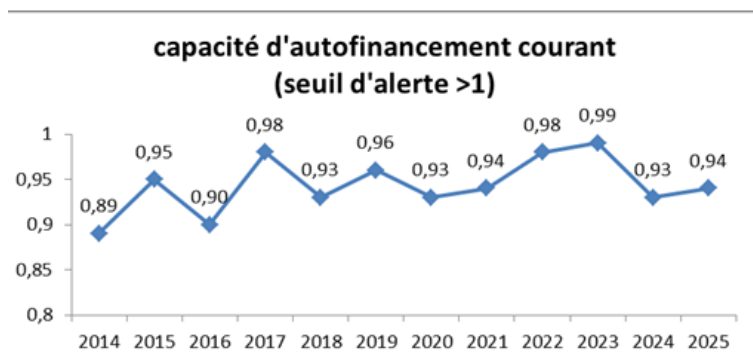
## FOCUS – Autofinancement



La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute correspond à la capacité d'autofinancement de la Collectivité. Elle doit être suffisante pour rembourser le capital d'emprunt.

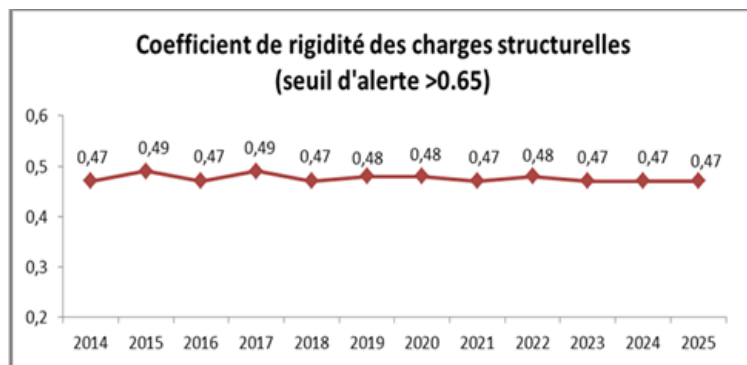
Lorsque l'emprunt est remboursé, il reste la Capacité d'Autofinancement (CAF) nette c'est-à-dire la marge d'autofinancement.

## Les principaux ratios



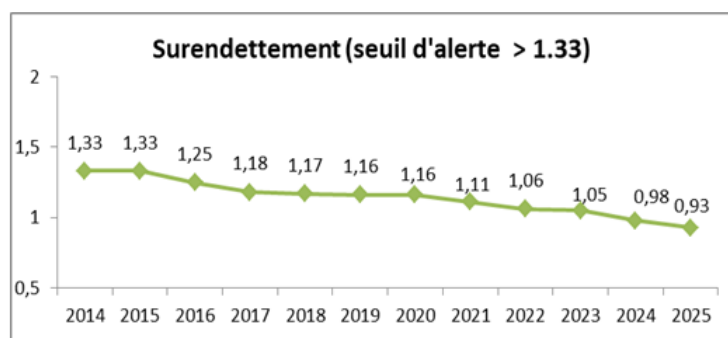
Ce ratio mesure les charges réelles de fonctionnement par rapport aux recettes réelles.

L'objectif étant d'être inférieur à 1.  
L'inverse signifierait que les charges de la Collectivité soient supérieures à ses recettes.



Ce ratio permet de mesurer les charges incompressibles (ex : masse salariale).

Il doit être inférieur à 0,65.  
L'écart entre 0.65 et 1 correspond à la marge de manœuvre pour faire d'autres choses (ex : animations,...)



Ce ratio permet de mesurer l'encours de la dette. Avec les recettes réelles, en combien de temps la Collectivité sera-t-elle en capacité de rembourser sa dette ?

Seuil d'alerte : 1,33 année

### Mobilisation du potentiel fiscal (seuil d'alerte >1)



Ce ratio permet de mesurer la pression fiscale de la Collectivité : comparaison par rapport à la moyenne nationale des villes de même strate.

Taux inférieur à 1 : niveau d'imposition inférieur à la moyenne des villes de même taille

Taux supérieur à 1 : niveau d'imposition plutôt élevé par rapport à des collectivités de taille comparable.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT – prévisionnel 2026

### • Dépenses prévisionnelles 2026 (6 592 329.41€)

Article	Libellé	Réalisé 2025	Budget 2026
001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	0,00 €	1 870 676,68 €
<b>Total chapitre 001</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 870 676,68 €</b>
13911	Etat et établissement nationaux	196,00 €	285,00 €
13912	Régions	29 529,00 €	29 529,00 €
13913	Département	1 455,56 €	1 620,00 €
13918	Autres	3 795,00 €	3 066,00 €
198	Neutralisation des amortissements	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>Total chapitre 040</b>		<b>64 975,56 €</b>	<b>64 500,00 €</b>
2128	Autres agencements et aménagements	34 651,00 €	0,00 €
2151	Réseaux de voirie	0,00 €	73 000,00 €
<b>Total chapitre 041</b>		<b>34 651,00 €</b>	<b>73 000,00 €</b>
1641	Emprunts en euros	1 509 463,67 €	1 551 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 302,28 €	5 000,00 €
<b>Total chapitre 16</b>		<b>1 511 765,95 €</b>	<b>1 556 000,00 €</b>
2031	Frais d'études	136 931,00 €	90 000,00 €
2051	Concessions, droits similaires	15 735,25 €	36 792,80 €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>152 666,25 €</b>	<b>126 792,80 €</b>
2041582	Bâtiments et installations	0,00 €	379 827,97 €
20422	Subvention d'équipement versée	54 437,72 €	37 310,00 €
<b>Total chapitre 204</b>		<b>54 437,72 €</b>	<b>417 137,97 €</b>
2 112	Terrains de voirie	447,61 €	0,00 €
2 113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	13 000,00 €
21311	Bâtiments administratifs	6 492,89 €	42 875,00 €
21312	Bâtiments scolaires	136 946,73 €	529 244,14 €
21314	Bâtiments culturels et sportifs	173 743,37 €	356 052,00 €
21318	Autres bâtiments publics	365 574,44 €	646 169,68 €
21321	Immeubles de rapport	73 704,97 €	52 786,00 €
2151	Réseaux de voirie	2 542 628,55 €	924 175,60 €
2152	Installations de voirie	2 676,24 €	83 550,40 €
21538	Autres réseaux	0,00 €	15 115,20 €
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	2 450,13 €	11 800,00 €
21611	Biens historiques et culturels	0,00 €	5 460,00 €
21828	Autres matériels de transport	90 404,11 €	0,00 €
21838	Autres matériel de bureau et info.	10 822,10 €	6 798,00 €
2188	Autres immo corporelles	67 410,51 €	42 195,94 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>3 473 301,65 €</b>	<b>2 729 221,96 €</b>
238	Avances versées	89 950,75 €	0,00 €
<b>Total chapitre 23</b>		<b>89 950,75 €</b>	<b>0,00 €</b>
2 745	Avances remboursables	0,00 €	115 000,00 €
<b>Total chapitre 27</b>		<b>0,00 €</b>	<b>115 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 381 748,88 €</b>	<b>6 952 329,41 €</b>

Dépenses	Budget 2025	Réalisé 2025	Prév 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	1 506 191 €		1 870 677 €
040 - Opération d'ordre de transfert	65 000 €	64 976 €	64 500 €
041 - Opérations patrimoniales	107 650 €	34 651 €	73 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 520 000 €	1 511 766 €	1 556 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 869 €	152 666 €	126 793 €
204 - Subventions d'équipements versées	504 665 €	54 438 €	417 138 €
21 - Immobilisations corporelles	3 818 740 €	3 473 302 €	2 729 222 €
23 - Immobilisations en cours	73 000 €	89 951 €	
27 - Avances remboursables	0 €	0 €	115 000 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>7 607 114 €</b>	<b>5 381 749 €</b>	<b>6 952 329 €</b>

## Détails des dépenses prévisionnelles d'investissement 2026 par opérations

Code opération	LIBELLE	DÉPENSES			RECETTES		
		Report	Opérations nouvelles	opérations nouvelles + reports	Report	Recettes nouvelles	recettes nouvelles + reports
1615	<b>AP16RCB2 - Rénovation de l'habitat privé</b>						
	Année 2026 : 500€ Solde OPAH-RU 2016-2022		500,00 €	500,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1814	<b>AP18RCB10 - Restauration-sécurisation-mise aux normes Tours de L'Aubespain et Saint-Louis</b>						
	Année 2026 : 10 044€ Fouilles archéo – solde		10 044,00 €	10 044,00 €	8 847,00 €		8 847,00 €
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 044,00 €</b>	<b>10 044,00 €</b>	<b>8 847,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 847,00 €</b>
1815	<b>AP18RCB11 - Réfection voiries rues Edme Piot, Liberté, Eugène Guillaume, du Parc</b>						
	Année 2026 : 25 000€ Solde fouilles archéo		25 000,00 €	25 000,00 €	22 993,50 €		22 993,50 €
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>22 993,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 993,50 €</b>
2014	<b>AP2020/01 - Aménagements avenue M. Leclerc et quai Ph. Bouhey</b>						
	Année 2025 : 2 000 000€ Année 2026 : 870 000€ Détail 2026					282 989,77 €	282 989,77 €
	Maîtrise d'œuvre		20 000,00 €	20 000,00 €		175 000,00 €	175 000,00 €
	Coordination SPS		1 573,00 €	1 573,00 €		283 500,00 €	283 500,00 €
	Travaux		848 427,00 €	848 427,00 €		378 316,00 €	378 316,00 €
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>870 000,00 €</b>	<b>870 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 119 805,77€</b>	<b>1 119 805,77 €</b>
2306	<b>AUTRES BATIMENTS ET TERRAINS AMENAGES</b>						
	Solde SMBVA/parcours urbain et signalétique		3 260,00 €	3 260,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 260,00 €</b>	<b>3 260,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2314	<b>AP2023/PVD1 - OPAH-RU 2023-2028</b>						
	Année 2026: 126 810€ Ingénierie suivi-animation OPAH-RU		90 000,00 €	90 000,00 €			
	Prime communale rénovation énergétique		3 000,00 €	3 000,00 €		50 528,00 €	50 528,00 €
	Prime communale maintien à domicile		22 000,00 €	22 000,00 €			
	Opération façades (sans label Fondation du Patrimoine)		6 810,00 €	6 810,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
	Opération façades (label FdP) - paiement à la FdP		0,00 €	0,00 €			
	Primo-accession		5 000,00 €	5 000,00 €		2 500,00 €	2 500,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 810,00 €</b>	<b>126 810,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>83 028,00 €</b>	<b>83 028,00 €</b>	
2315	<b>AP2023/PVD2 - Opération RHI îlot de l'Ancien Couvent</b>						
	Année 2026 : 37 000 € Acquisition maison ZIANI		2 538,00 €	2 538,00 €		58 464,00 €	58 464,00 €
	Acquisition remises LOPEZ		2 750,00 €	2 750,00 €		24 212,00 €	24 212,00 €
	Acquisition immeuble CHKRI		140,00 €	140,00 €			
	Frais notaire		4 500,00 €	4 500,00 €			
	Provision accompagnement procédure DUP (si nécessaire)		1 000,00 €	1 000,00 €			
	Provision travaux de sécurisation		26 072,00 €	26 072,00 €			
<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>82 676,00 €</b>	<b>82 676,00 €</b>	
2403	<b>BATIMENTS SERVICES PUBLICS</b>						
	Médiathèque : aménagements pour intégration ludothèque				39 337,00 €		39 337,00 €
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 337,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>39 337,00 €</b>
2406	<b>AUTRES BATIMENTS ET TERRAINS AMENAGES</b>						
	Maîtrise d'œuvre réfection mur effondré parc Buffon	5 460,00 €		5 460,00 €	4 124,00 €		4 124,00 €
	<b>Végétalisation cours écoles Joliot-Curie et Cousteau</b>				18 957,50 €		18 957,50 €
					9 000,00 €		9 000,00 €
	Maîtrise d'œuvre	35 244,14 €	4 000,00 €	39 244,14 €		60 000,00 €	60 000,00 €
						80 000,00 €	80 000,00 €
Travaux		470 000,00 €	470 000,00 €		115 000,00 €	115 000,00 €	
Découpages géomètre rue Jean Moulin-rue du Beugnon	1 675,60 €		1 675,60 €				
<b>S/TOTAL</b>	<b>42 379,74 €</b>	<b>474 000,00 €</b>	<b>516 379,74 €</b>	<b>32 081,50 €</b>	<b>255 000,00 €</b>	<b>287 081,50 €</b>	
2409	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>						
	Réfection trottoirs et voirie Lamartine et Champfleury : solde subvention	60,00 €		60,00 €	30 000,00 €		30 000,00 €
	<b>S/TOTAL</b>	<b>60,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
2501	<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>						
	Système allumage et suivi SAMU - E-BOO - solde subvention				1 825,00 €		1 825,00 €

	Drainage eaux pluviales St Roch	11 262,00 €		11 262,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>11 262,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 262,00 €</b>	<b>1 825,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 825,00 €</b>
	<b>BATIMENTS SERVICES PUBLICS</b>						
2503	Maison des associations : remplacement chaudière	18 391,65 €		18 391,65 €			
	Cinéma : remplacement climatiseur	12 074,40 €		12 074,40 €			
	Maison Petite Enfance : réaménagement intérieur + étanchéité toiture	7 796,67 €		7 796,67 €	112 000,00 €		112 000,00 €
	Permis de construire bâtiment serres suite incendie	15 000,00 €	4 200,00 €	19 200,00 €			
	Centre social : visiophone	3 317,36 €		3 317,36 €			
	Conservatoire : réfection sanitaires	3 717,20 €		3 717,20 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>60 297,28 €</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>64 497,28 €</b>	<b>112 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>112 000,00 €</b>
	<b>INFORMATIQUE ET TELEPHONIE</b>						
2505	Serveur ATAL	3 376,00 €		3 376,00 €			
	Logiciel Conservatoire	9 616,80 €		9 616,80 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>12 992,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 992,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>						
2509	Accès bus PMR gare - solde maîtrise d'œuvre + travaux	7 560,00 €	52 000,00 €	59 560,00 €		22 743,00 €	22 743,00 €
	Travaux voirie 2027 - Castors	1 440,00 €		1 440,00 €		30 000,00 €	30 000,00 €
	Extension réseau pluvial - rue Henri Poincaré	3 853,20 €		3 853,20 €			
	Ruelle de la Résistance	2 990,40 €		2 990,40 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>15 843,60 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>67 843,60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 743,00 €</b>	<b>52 743,00 €</b>
	<b>TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SIGECO</b>						
2510	Enfouissement des réseaux Maréchal Leclerc et Castors	270 000,00 €		270 000,00 €			
	Rénovation EP Mal Leclerc	104 164,94 €		104 164,94 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>374 164,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>374 164,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>AMENAGEMENTS ET MOBILIERS URBAINS</b>						
2511	Bac intérieur corbeille	1 824,00 €		1 824,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>1 824,00 €</b>		<b>1 824,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>						
2513	Equipement MPE (lits, matelas, vaisselle, linge, mobilier)	2 940,60 €		2 940,60 €	6 827,00 €		6 827,00 €
	Conservatoire : mobilier et équipements	7 945,40 €		7 945,40 €			
	Moteur broyeur à branches - main d'œuvre	900,00 €		900,00 €			
	Broyeuse et plastifieuse	557,94 €		557,94 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>12 343,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 343,94 €</b>	<b>6 827,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 827,00 €</b>
	<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>						
2601	Mise en place de douches à purge automatique à St Roch, Noiro et Jo Garret (Lutte contre légionnelle)		7 500,00 €	7 500,00 €			
	Installation d'un mitigeur thermostatique à Noiro (Lutte légionnelle)		5 000,00 €	5 000,00 €			
	Remplacement alarme incendie Jo Garret (Remploi centrale actuelle pour St Urse)		15 000,00 €	15 000,00 €			
	Collège : buts handball et panneaux basket		5 058,00 €	5 058,00 €			
	Équipement en led Gymnase St Roch		5 000,00 €	5 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>37 558,00 €</b>	<b>37 558,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>PATRIMOINE LOCATIF</b>						
2602	Réfection logement Maison des Bardes		1 689,00 €	1 689,00 €			
	Réfection logement Mal de Lattre – DPE F		4 967,00 €	4 967,00 €			
	Réfection studette DPE G		6 378,00 €	6 378,00 €			
	Réfection portes de garages rue Léonie Delautel 3/9		5 652,00 €	5 652,00 €			
	Réfection 2 logements (SDIS)		14 000,00 €	14 000,00 €			
	Provision pour chaudière et chauffe-eau		12 000,00 €	12 000,00 €			
	MAM : toilettes, menuiseries, aménagement extérieur		8 100,00 €	8 100,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 786,00 €</b>	<b>52 786,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>BATIMENTS SERVICES PUBLICS</b>						
2603	Réfection bâtiment serres		241 500,00 €	241 500,00 €			
	Contrôle technique et SPS		6 210,00 €	6 210,00 €			
	CCAS : réfection hall et sanitaires et hall aides sociales		28 975,00 €	28 975,00 €		12 072,00 €	12 072,00 €
	Conservatoire 2 hublots (achever hublots sur toutes les portes)		640,00 €	640,00 €			
	Réfection sanitaires Jean Jaures		13 000,00 €	13 000,00 €			
	Médiathèque : divers travaux de plomberie et menuiserie		1 500,00 €	1 500,00 €			
	Remplacement climatisation restaurant CCAS		13 900,00 €	13 900,00 €			
	Remplacement extincteurs HS		11 800,00 €	11 800,00 €			
	MPE : suite visite PMI fermeture et vmc		2 850,00 €	2 850,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>320 375,00 €</b>	<b>320 375,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>12 072,00 €</b>	<b>12 072,00 €</b>
	<b>BATIMENTS SCOLAIRES</b>						
2604	Réfection 2 salles de classe		20 000,00 €	20 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>INFORMATIQUE ET TELEPHONIE</b>						
2605	Migration nouvelle version logiciel RH		21 000,00 €	21 000,00 €			
	Licences antivirus		2 800,00 €	2 800,00 €			
	Ecrans, ordinateurs, souris ergonomiques		6 798,00 €	6 798,00 €			
	Médiathèque : casques audio, douchettes, mise en service téléphonie 3CX		1 402,00 €	1 402,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>AUTRES BATIMENTS ET TERRAINS AMENAGES</b>						
2606	Acquisition bâtiment place Gambetta		155 000,00 €	155 000,00 €			
	Travaux toiture hôtel des impôts et local des ambulances		116 200,00 €	116 200,00 €			
	Hôtel des impôts : pose de barreaux sur 5 fenêtres du Rdc		20 400,00 €	20 400,00 €			
	Découpages géomètre (terrain Desjours + 1 prévision)		2 000,00 €	2 000,00 €			
	Frais de notaire achat terrains Desjours et Orvitis (Beugnon)		3 000,00 €	3 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>296 600,00 €</b>	<b>296 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>EQUIPEMENTS DE LOISIRS</b>						
2607	Centre Amphirite :						
	Mise aux normes contrôle d'accès		9 075,00 €	9 075,00 €			
	Rénovation centrales traitement d'air (bassin et vestiaires)		33 050,40 €	33 050,40 €			
	Réfection carrelage bassin extérieur		228 000,00 €	228 000,00 €			

	Panoplie eau de ville très corrodée		16 019,00 €	16 019,00 €			
	Groupe électrogène réparation et automatisme		2 323,00 €	2 323,00 €			
	Remplacement pompes jeux		6 820,00 €	6 820,00 €			
	Remise en état gaines ventilation		1 505,00 €	1 505,00 €			
	<b>Camping</b> : réfection des terrasses		3 770,00 €	3 770,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>		<b>300 562,40 €</b>	<b>300 562,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2609	<b>TRAVAUX DE VOIRIE</b>						
	Accueil des bus derrière Action (travaux légers)		12 600,00 €	12 600,00 €			
	Réfection placette rue du Faubourg		8 400,00 €	8 400,00 €			
	Signalisation horizontale		5 000,00 €	5 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>		<b>26 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2610	<b>TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC SICECO</b>						
	Eclairage place pour bus MOBIGO		2 185,15 €	2 185,15 €			
	prises illuminations Mal Leclerc		1 400,00 €	1 400,00 €			
	Alimentation mat central Place Gambetta		2 077,88 €	2 077,88 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 663,03 €</b>	<b>5 663,03 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2611	<b>AMENAGEMENTS ET MOBILIERS URBAINS</b>						
	Remplacement de jeux suite à visite périodique		15 000,00 €	15 000,00 €			
	Bornes; poubelles		3 500,00 €	3 500,00 €			
	Signalisation verticale		2 500,00 €	2 500,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2613	<b>MATERIELS ET EQUIPEMENTS</b>						
	Aspirateur		600,00 €	600,00 €			
	Machine à laver		700,00 €	700,00 €			
	Tapis encastrable		900,00 €	900,00 €			
	Mono brosse Orbitale à batterie		2 800,00 €	2 800,00 €			
	Matériel électroportatif disqueuse bâtiment remplacement		900,00 €	900,00 €			
	Débroussailleuse		700,00 €	700,00 €			
	Souffleur		600,00 €	600,00 €			
	Taille haie		700,00 €	700,00 €			
	Matériel électroportatif camping		1 000,00 €	1 000,00 €			
	Outils LESRA		1 000,00 €	1 000,00 €			
	Matériel scénique Thomann espace Paul Eluard		4 170,00 €	4 170,00 €			
	Barrières Heras avec plots		2 500,00 €	2 500,00 €			
	2 Défibrillateurs 1 joliot curie HS et mise en place 1 CTM		3 000,00 €	3 000,00 €			
	Enrouleur pour l'aire de lavage		850,00 €	850,00 €			
	Lave-vaisselle		2 496,00 €	2 496,00 €			
	<b>Police municipale</b> - bâton télescopique		50,00 €	50,00 €			
	<b>Ludothèque</b> : tabouret		40,00 €	40,00 €			
	<b>Conservatoire</b> : boîtes tuba, guitare basse		2 100,00 €	2 100,00 €			
	<b>Ecoles</b> : matériels divers		1 300,00 €	1 300,00 €			
<b>MPE</b> : four + micro-onde		220,00 €	220,00 €				
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 626,00 €</b>	<b>26 626,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>531 168,30 €</b>	<b>2 741 984,43 €</b>	<b>3 273 152,73 €</b>	<b>253 911,00 €</b>	<b>1 605 324,77€</b>	<b>1 859 235,77 €</b>
<b>AUTRES DEPENSES et RECETTES</b>							
	Capital emprunts			1 551 000,00 €			
	Déficit d'investissement reporté			1 870 676,68 €			
	Amortissement des subventions			34 500,00 €			
	Neutralisation amortissements subv d'équipement			30 000,00 €			
	Remboursement avance sur travaux av Mal Leclerc			73 000,00 €			
	Avance au budget annexe Lotissement Bois de Canot			115 000,00 €			
	Cautions remboursées			5 000,00 €			
	FCTVA						262 000,00 €
	Taxe d'aménagement						5 000,00 €
	Remboursement avance sur travaux av Mal Leclerc						73 000,00 €
	Amortissements immobilisations						608 400,00 €
	Cautions reçues						2 500,00 €
	Affectation excédent de fonctionnement						2 200 000,00 €
	Virement de la section de fonctionnement						1 142 193,64 €
	Emprunt						800 000,00 €
<b>TOTAL AUTRES DEPENSES /RECETTES</b>				<b>3 679 176,68 €</b>			<b>5 093 093,64 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>531 168,30 €</b>	<b>2 741 984,43 €</b>	<b>6 952 329,41 €</b>	<b>253 911,00 €</b>	<b>1 605 324,77€</b>	<b>6 952 329,41 €</b>

Les dépenses prévisionnelles d'investissement (6 952 329€) ne reflètent pas ce qui a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires soit 3 200 000€.

Explication : ce montant de 3 200 000€ correspond au montant des investissements matériels (par exemple : travaux). Toutefois, un budget d'investissement, c'est également d'autres dépenses : par exemple : le remboursement de l'emprunt (1 551 000€).

Autrement dit, en début d'année 2026, même en ne réalisant aucun investissement, le budget d'investissement serait de 1 551 000€.

• Recettes prévisionnelles 2026 (6 592 329.41€)

Article	Libellé	Réalisé 2025	Budget 2026
021	Virement de la section de fonct	0,00 €	1 142 193,64 €
<b>Total chapitre 021</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 142 193,64 €</b>
192	Plus ou moins value sur cessions d'immobilisations	13 360,00 €	0,00 €
21318	Constructions autres bâtiments publics	731,00 €	0,00 €
28031	Frais études	25 578,77 €	25 580,00 €
28041582	Bâtiments et installations	43 753,80 €	43 757,00 €
2804182	Bâtiments et installations	2 250,00 €	2 250,00 €
280422	Privé : Bâtiments et instal.	34 884,24 €	34 788,00 €
2805	Concessions & droits similai.	10 163,45 €	10 369,00 €
281318	Autres bâtiments publics	76,80 €	77,00 €
281321	Immeubles de rapport	233 142,80 €	233 823,00 €
28152	Amort.installation de voirie	52 184,62 €	50 589,00 €
281538	Amort.autres réseaux	2 318,16 €	2 319,00 €
281568	Autre matériel incendie	6 694,95 €	6 650,00 €
281571	Matériel roulant voirie	24 637,00 €	23 897,00 €
28158	Amort. autres matériels technique	2 079,70 €	2 080,00 €
281828	Matériel de transport	34 889,85 €	14 769,00 €
281831	Matériel scolaire	7 909,30 €	7 852,00 €
281838	Matériel de bureau informatique	23 466,57 €	20 647,00 €
281841	Mobilier scolaire	1 157,10 €	568,00 €
281848	Mobilier	25 781,57 €	25 563,00 €
28185	Matériel de téléphonie	2 759,13 €	2 760,00 €
28188	Autres immos corporelles	75 639,17 €	100 062,00 €
<b>Total chapitre 040</b>		<b>623 457,98 €</b>	<b>608 400,00 €</b>
238	Avances versées	34 651,00 €	73 000,00 €
<b>Total chapitre 041</b>		<b>34 651,00 €</b>	<b>73 000,00 €</b>
10222	FCTVA	711 056,25 €	262 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	1 117,44 €	5 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement	1 600 000,00 €	2 200 000,00 €
<b>Total chapitre 10</b>		<b>2 312 173,69 €</b>	<b>2 467 000,00 €</b>
1 311	Etat & établ.nationaux	800,00 €	0,00 €
1321	Etat & établ.nationaux	30 692,00 €	199 168,50 €
1322	Région	217 010,73 €	385 732,77 €
1323	Département	237 951,79 €	327 282,50 €
1328	Autres	167 142,00 €	663 552,00 €
13362	DSIL	457 500,00 €	283 500,00 €
1345	Amendes de police	33 072,07 €	0,00 €
<b>Total chapitre 13</b>		<b>1 144 168,59 €</b>	<b>1 859 235,77 €</b>
1641	Emprunts en euros	900 000,00 €	800 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 773,75 €	2 500,00 €
<b>Total chapitre 16</b>		<b>902 773,75 €</b>	<b>802 500,00 €</b>
21 311	Constructions autres bâtiments publics	37,86 €	0,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>37,86 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 017 262,87 €</b>	<b>6 952 329,41 €</b>

Recettes	Budget 2025	Réalisé 2025	Prév 2026
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 024 653 €		1 142 194 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	624 272 €	623 458 €	608 400 €
041 - Opérations patrimoniales	107 650 €	34 651 €	73 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 316 056 €	2 312 174 €	2 467 000 €
13 - Subventions d'investissements	2 631 983 €	1 144 169 €	1 859 236 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	902 500 €	902 774 €	802 500 €
21 - Construction autres batiments publics	0 €	38 €	0 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>7 607 114 €</b>	<b>5 017 263 €</b>	<b>6 952 329 €</b>

- Subventions attribuées par les organismes financeurs : 1 859 236€ prévus en 2026
- Dotations, fonds divers et réserves reprend la partie d'affectation des résultats du budget de fonctionnement au budget d'investissement ainsi que le FCTVA. La Collectivité récupère une partie de la TVA payée sur ses dépenses d'investissement - 2 ans plus tard.

Madame le Maire remercie son 1<sup>er</sup> adjoint pour cette présentation très exhaustive.

Sur la partie investissement dédiée aux projets, aux travaux (3 200 000€), qui reflète la moyenne d'investissement de ces dix dernières années, Madame le Maire les classe en deux grandes familles : les actions relevant du programme Petites Villes de Demain (PVD) et les actions hors programme PVD.

Pour rappel : le programme Petites Villes de Demain a pour objectif de soutenir les communes de moins de 20 000 habitants ayant un rôle clé pour la dynamique locale : revitaliser leurs centres-villes, améliorer l'attractivité locale et renforcer le service aux habitants.

#### **Investissement pour les actions PVD (2 000 000€)**

- Réaménagement de l'avenue Maréchal Leclerc / quai Philippe Bouhey (désimperméabilisation, sécurisation des flux, mise en valeur paysagère, enfouissement de réseaux et rénovation de l'éclairage public quartiers Leclerc- Castors.
- Végétalisation des cours d'écoles Joliot-Curie / Cousteau (désimperméabilisation, aménagements)
- Restructuration de l'îlot Carnot-Gambetta pour une vocation commerciale : les conditions de maîtrise foncière ne sont pas établies (cf. succession et litige contentieux) pour cet îlot vacant stratégiquement situé au sein de la centralité commerciale.
- Poursuite de l'OPAH-RU. Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2023 et ce jusqu'en 2028, les propriétaires occupants et bailleurs peuvent bénéficier d'aides financières, d'un appui administratif et de conseils techniques pour l'amélioration de leurs logements sur tout le périmètre de la commune de Montbard.
- Poursuite de l'opération RHI (finalisation des acquisitions, provisions pour mise en sécurité de bâtiments)
- Création d'un espace public dans le quartier Beugnon - Saint Pierre. La rétrocession et le découpage géomètre sont prévus en 2026. Les choses sont enclenchées pour la reconnexion des équipements de ce secteur (camping municipal, Centre aquatique Amphitrite, Maison de la Petite Enfance, écoles, établissement médico-social) et pour des espaces paysagers à vocation récréative ou utilitaire en fonction de ce qui ressortira de la concertation avec les riverains.

#### **Investissement pour les actions hors PVD (1 200 000€)**

- Bâtiments et services publics (reprise du bâtiment incendié des serres, travaux Centre Communal d'Action Sociale, médiathèque, conservatoire, Maison de la Petite Enfance, toilettes publiques, climatiseur cinéma, ...)
- Équipements sportifs et de loisirs : Centre aquatique Amphitrite (contrôle d'accès, bassin extérieur), investissements divers dans les gymnases (remplacement des buts de hand, drainage terrain Saint Roch), remplacement des panneaux de basket au collège.
- Travaux en prévision de l'accueil potentiel de porteurs de projets pour l'ancien hôtel des impôts et ancien local des ambulances rue Alfred Debussy
- Travaux de voirie : mise en accessibilité de la gare routière
- Matériels, équipements, mobiliers divers, informatique, logiciels
- Patrimoine locatif (réfection de logements entre autres et augmentation de leur nombre)
- Rénovation de salles de classes et remplacement d'infrastructures sur les aires de jeux.

*Madame Sylvie GOYARD - conseillère municipale « Alternative Citoyenne pour Montbard » interroge Madame le Maire sur l'occupation actuelle de l'ancien Hôtel des impôts. Madame le Maire affirme que, pour l'heure, le bâtiment est encore loué mais que la locataire est déjà partie prenante du projet potentiel. En fonction de l'évolution, elle intégrerait un nouvel espace.*

*Monsieur Bruno DIANO - conseiller municipal « Alternative Citoyenne pour Montbard », demande la parole et exprime un souhait : la disjonction des votes du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Selon ses propos, cela permettrait une liberté de vote plus importante plutôt qu'un vote global et éviterait le renouvellement de leur décision de ne pas prendre part au vote. Il revient également sur le budget d'investissement. Pour lui, comme il l'avait mentionné lors du DOB, le budget présenté manque de réflexion sur l'aménagement des places et des trottoirs.*

*En réponse, Madame le Maire précise que la comptabilité publique ne permet pas de dissocier le budget en deux sections. Ce dernier est voté dans son unité : un des cinq principes obligatoires de la gestion budgétaire.*

*Madame Tatiana PUSCASU, Directrice Générale des Services, explique que le budget est un document unique qui regroupe section de fonctionnement et section d'investissement et que ce dernier doit être à l'équilibre entre dépenses et recettes. Il est impossible de dissocier les deux sections : elles dépendent l'une de l'autre. La section d'investissement ne peut être votée indépendamment de la section de fonctionnement puisqu'elle en reçoit les excédents lors de l'affectation des résultats.*

*Monsieur Bruno DIANO - conseiller municipal « Alternative Citoyenne pour Montbard » souligne à nouveau qu'il ne propose pas de différence majeure sur la partie fonctionnement, toutefois il fait part de différence de choix concernant les investissements.*

*Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> adjoint, se réjouit que les membres de l'opposition approuvent cette gestion saine de la section de fonctionnement. Toutefois, il s'interroge sur l'exécution effective de la mise en œuvre qu'ils appliqueraient. Serait-elle identique à celle mise en œuvre actuellement : désendettement, stabilité des impôts, optimisation et rationalisation.*

Monsieur Bruno DIANO - conseiller municipal « Alternative Citoyenne pour Montbard » répond que sur la partie des dépenses incompressibles il n'y a pas d'autres choix à faire. Ensuite, sur la partie fiscalité : étant supérieur à la fiscalité moyenne, il affirme qu'une augmentation des impôts serait malvenue.

Madame le Maire comprend tout à fait la réflexion et les propos rapportés par le conseiller de la minorité. Toutefois, elle exprime que les années précédentes, son groupe ne prend pas part au vote relatif à la fiscalité laissée cette année à l'appréciation de l'équipe qui sera en place. Elle reste donc dubitative sur les propos tenus par Monsieur Bruno DIANO. Concernant le vote des taux de la fiscalité après les élections municipales, ce dernier exprime qu'on ne sait pas qui sera élu précisant à l'adresse de Madame le Maire qu'elle sera sans doute là.

**Délibération n°2026.07 :  
Budget annexe Eau et Assainissement : Vote du Compte Financier Unique 2025**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025**

• **Dépenses (1 285 020.48€)**

Article	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
6061	Fourn. non stockables (eau, én..	150 000,00 €	100 806,76 €
6062	Produits de traitement	22 500,00 €	20 275,73 €
6063	Fourn. d'entretien et de petit..	6 000,00 €	5 197,29 €
6064	fournitures administratives	200,00 €	176,45 €
6066	Carburants	5 000,00 €	3 666,98 €
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00 €	6 729,90 €
611	Sous-traitance générale	65 000,00 €	80 028,59 €
61521	Entretien bâtiment public	5 000,00 €	3 493,77 €
61523	Entretien des réseaux	95 000,00 €	105 515,74 €
61551	Matériel roulant	3 000,00 €	2 633,39 €
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00 €	- €
6156	Maintenance	14 000,00 €	9 683,78 €
6161	Multirisques(bâtiments)	2 700,00 €	2 633,17 €
6168	Autres (assurances véhicules)	2 400,00 €	2 374,43 €
618	Divers	1 221,00 €	1 016,73 €
6228	Divers	4 500,00 €	2 841,46 €
6256	Missions	100,00 €	40,00 €
6262	Frais de télécommunications	3 000,00 €	2 098,64 €
627	Services bancaires et assimilés	400,00 €	321,53 €
63513	Autres impôts locaux	500,00 €	515,19 €
63711	Red. Prélèvement sur la ressources en eau	30 000,00 €	26 748,00 €
63712	Red. Performance des réseaux d'eau potable	- €	- €
63713	Red. Performance des systèmes assain. Collectif	- €	- €
<b>Total chapitre 011</b>		<b>424 521,00 €</b>	<b>376 797,53 €</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité	260 643,00 €	258 810,22 €
<b>Total chapitre 012</b>		<b>260 643,00 €</b>	<b>258 810,22 €</b>
701249	reversement redevance pollution	88 400,00 €	86 527,00 €
706129	reversement redevance modernisation	42 500,00 €	41 490,00 €
706169	reversement redevance conso. Eau	- €	- €
<b>Total chapitre 014</b>		<b>130 900,00 €</b>	<b>128 017,00 €</b>
023	Virement section investissement	196 123,95 €	- €
<b>Total chapitre 023</b>		<b>196 123,95 €</b>	<b>- €</b>
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	410 500,00 €	410 410,26 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>410 500,00 €</b>	<b>410 410,26 €</b>
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00 €	6 310,42 €
6542	Créances éteintes	8 000,00 €	20 453,37 €
658	Charges de gestion courante	36 876,02 €	25 672,57 €
<b>Total chapitre 65</b>		<b>54 876,02 €</b>	<b>52 436,36 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 100,00 €	32 087,39 €
661121	ICNE de l'exercice	5 559,68 €	5 559,68 €
661122	ICNE de l'exercice N-1	- 6 604,46 €	- 6 604,46 €
<b>Total chapitre 66</b>		<b>32 055,22 €</b>	<b>31 042,61 €</b>

673	Titres annulés (exerc.antér.)	18 123,98 €	18 123,98 €
<b>Total chapitre 67</b>		<b>18 123,98 €</b>	<b>18 123,98 €</b>
6817	Dot. Dépréciations créances	10 000,00 €	9 382,52 €
<b>Total chapitre 68</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>9 382,52 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 537 743,17 €</b>	<b>1 285 020,48 €</b>

- **Recettes (1 303 898.12€)**

Article	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
002	Excédent antérieur reporté Fonc	479 099,25 €	
<b>Total chapitre 002</b>		<b>479 099,25 €</b>	<b>- €</b>
777	Subv.transférées au résultat	57 600,00 €	57 525,71 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>57 600,00 €</b>	<b>57 525,71 €</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	614 000,00 €	586 702,58 €
70121	Contre-valeurs perçues au profit de AESN	- €	- €
701 241	Redev. Pollution origine domestique	- €	574,18 €
701 261	Redevance sur la consommation d'eau potable	110 000,00 €	111 627,28 €
70611	Redev assainissement collectif	472 000,00 €	441 556,26 €
706121	Redev modernisat° réseau collect	- €	279,51 €
7064	Locations de compteurs	- €	225,25 €
<b>Total chapitre 70</b>		<b>1 196 000,00 €</b>	<b>1 140 965,06 €</b>
747	Subv. Et part des collectivité	30 000,00 €	59 997,50 €
<b>Total chapitre 74</b>		<b>30 000,00 €</b>	<b>59 997,50 €</b>
7588	Prod. divers de gest° courante	3 000,00 €	12 583,44 €
<b>Total chapitre 75</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>12 583,44 €</b>
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur		326,41 €
7711	Dédits et pénalités perçus	- €	32 500,00 €
<b>Total chapitre 77</b>		<b>- €</b>	<b>32 826,41 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 765 699,25 €</b>	<b>1 303 898,12 €</b>

**Résultat de l'exercice 2025 : + 18 877.64€**

Ce montant s'ajoute au résultat reporté de 2024 : +479 099 25€

**Résultat de clôture 2025 (résultat cumulé) : + 497 976.89€**

### BUDGET D'INVESTISSEMENT 2025

- **Dépenses (757 252.70€)**

Article	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
139111	Agence de l'eau	44 456,82 €	44 107,53 €
139118	Autres	- €	275,00 €
13912	Régions	17,07 €	17,07 €
13913	Départements	11 721,00 €	11 721,00 €
13914	Communes	1 405,11 €	1 405,11 €
<b>Total chapitre 040</b>		<b>57 600,00 €</b>	<b>57 525,71 €</b>
1641	Emprunts en euros	182 000,00 €	181 279,77 €
<b>Total chapitre 16</b>		<b>182 000,00 €</b>	<b>181 279,77 €</b>
2031	frais d'études	26 500,00 €	- €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>26 500,00 €</b>	<b>0.00 €</b>
21311	Bâtiments d'exploitation	30 218,50 €	63 925,08 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	592 349,00 €	315 214,17 €
21532	Réseaux d'assainissement	220 922,00 €	54 766,21 €
21561	Service de distribution d'eau	36 000,00 €	36 569,76 €
2188	Autres	15 000,00 €	
<b>Total chapitre 21</b>		<b>894 489,50 €</b>	<b>470 475,22 €</b>
458101	Extension du réseau eau SDIS Crépand	47 972,00 €	47 972,00 €
<b>Total chapitre 458101</b>		<b>47 972,00 €</b>	<b>47 972,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 208 561,50 €</b>	<b>757 252,70 €</b>

• **Recettes (529 142.26€)**

Article	Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	406 895,55 €	
<b>Total chapitre 001</b>		<b>406 895,55 €</b>	<b>- €</b>
021	Virement de la section de fonct	196 123,95 €	- €
<b>Total chapitre 021</b>		<b>196 123,95 €</b>	<b>- €</b>
28031	Frais d'études	34 344,83 €	34 344,83 €
28131	Bâtiments d'exploitation	79 907,09 €	79 817,35 €
2813511	Bâtiments d'exploitation	1 747,00 €	1 747,00 €
281531	Réseaux d'adduction d'eau	252 960,90 €	252 960,90 €
281561	Service de distribution d'eau	36 717,96 €	36 717,96 €
28182	Matériel de transport	2 920,49 €	2 920,49 €
28183	Matériel de bureau	332,97 €	332,97 €
28188	Autres	1 568,76 €	1 568,76 €
<b>Total chapitre 040</b>		<b>410 500,00 €</b>	<b>410 410,26 €</b>
13111	Subvention Agence de l'Eau	102 070,00 €	70 760,00 €
1318	Autres subventions	45 000,00 €	
<b>Total chapitre 13</b>		<b>147 070,00 €</b>	<b>70 760,00 €</b>
1641	Emprunt	- €	- €
<b>Total chapitre 16</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>
458201	Extension du réseau eau SDIS Crépand	47 972,00 €	47 972,00 €
<b>Total chapitre 45</b>		<b>47 972,00 €</b>	<b>47 972,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 208 561,50 €</b>	<b>529 142,26 €</b>

**Résultat de l'exercice 2025 : - 228 110.44€**

Ce montant s'ajoute au résultat reporté de 2024 : + 406 895.55€

**Résultat de clôture 2025 (résultat cumulé) : + 178 785.11€**

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **vote** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe Eau et Assainissement, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2025, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Eau et Assainissement pour l'année 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2024		479 099,25		406 895,55		885 994,80
Résultats reportés		479 099,25		406 895,55		885 994,80
Opérations de l'exercice 2025	1 285 020,48	1 303 898,12	757 252,70	529 142,26	- 209 232,80	
Résultat de l'exercice 2025		18 877,64	- 228 110,44		- 209 232,80	
Totaux		497 976,89	- 228 110,44	406 895,55		676 762,00
Résultats de clôture 2025		497 976,89		178 785,11		676 762,00

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Délibération n°2026.08 :**

**Budget annexe Lotissements : Vote du Compte Financier Unique 2025**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

*Aucun mouvement sur le budget annexe Lotissements. Toutefois, ce dernier est déficitaire mais reste actif jusqu'à la vente du dernier lot. Les 49 centimes en dépenses correspondent à une régularisation de TVA.*

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le **Conseil Municipal**, sous la présidence de Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **vote** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget annexe Lotissements, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2025, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Le tableau ci-dessous présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Lotissements pour l'année 2025 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2024	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	
Résultats reportés	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	
Opérations de l'exercice 2025	0,49	0,00	0,00	0,00		
Résultat de l'exercice 2025	- 0,49					
Totaux	- 1 225,49		- 152 487,24		- 153 712,24	
Résultats de clôture 2025	- 1 225,49		-152 487,24		- 153 712,24	

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**  
**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**Délibération n°2026.09 :**  
**Budget Principal : affectation provisoire des résultats / Compte Financier Unique 2025**

**Rapporteur :**  
Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

L'affectation des résultats est provisoire car le vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal n'a pu être voté ce jour au regard des explications mentionnées précédemment.

**Considérant ce qui suit :**

- le Compte Financier Unique (CFU) est un document totalement dématérialisé. L'application TOTEM (Totalisation & Enrichissement des Maquettes) permet de vérifier la conformité des documents budgétaires, dont le CFU, avec l'instruction budgétaire et comptable de la M57 en vigueur.
- le 20 janvier 2026, la collectivité a transmis le CFU du budget Principal pour contrôle via l'application TOTEM et a reçu le même jour un retour indiquant que le CFU n'a pas pu être analysé suite à une erreur technique.
- le 21 janvier 2026 le comptable public a informé la collectivité d'une anomalie nationale qui affecte la plateforme Hélios de la DGFIP - de gestion comptable des collectivités, et notamment l'application TOTEM et qui empêche cette vérification réglementaire.
- l'application est redevenue opérationnelle seulement le 25 février 2026, et la collectivité n'a pas encore reçu le CFU définitif validé par la DGFIP.
- en l'absence de retour par la DGFIP du document définitif, le Trésor public a demandé aux collectivités qui ont prévu de voter les CFU ou comptes administratifs de reporter l'adoption de la délibération, ce qui ne fait pas obstacle au vote du budget primitif, à la reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2025 et à l'affectation provisoire des résultats.

Par conséquent, conformément à l'article L1612-32 et R1612-54 du code général des collectivités territoriales, il est proposé l'affectation provisoire des résultats du CFU 2025. L'affectation définitive des résultats interviendra après le vote du CFU 2025.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **affecte** les résultats de clôture du Budget Principal pour l'exercice budgétaire 2025, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
PRINCIPAL	Excédent de fonctionnement	2 200 000,00 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	4 077 502,96 €	1 877 502,96 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement	- 1 870 676,68 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement)
	- 1 870 676,68 €		

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**  
**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**Délibération n°2026.10 :**  
**Budget Principal : Vote du Budget primitif 2026**

**Rapporteurs :**

**Laurence PORTE, Maire**

**Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Les Rapporteurs exposent :**

Conformément aux articles L. 2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget 2026 est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.montbard.fr/wp-content/uploads/2026/03/2026-BUDGETS-NOTE-DE-PRESENTATION-BREVE-ET-SYNTHETIQUE.pdf>

Conformément à l'article L1612-32 et R1612-54 du code général des collectivités territoriales, le vote du budget primitif 2026 intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

Ahmed KELATI, Sylvie GOYARD et Bruno DIANO s'étant abstenus,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des autres membres présents ou représentés,

- **vote** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous

- **autorise** le Maire, conformément à l'article L.1612-28 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section - à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel - dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	3 310 545,00€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 600 000,00€
014 – Atténuations de produits	410 000,00€
023 – Virement à la section d'investissement	1 142 193,64€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	608 400,00€
65 – Autres charges de gestion courante	1 103 426,00€
66 – Charges financières	286 139,50€
67 – Charges exceptionnelles	3 000,00€
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000,00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 468 704,14€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 877 502,96€
013 – Atténuations de charges	8 000,00€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 500,00€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	938 328,00€
73 – Impôts et taxes	4 460 074,00€
731 – Fiscalité locale	3 809 967,00€
74 – Dotations, subventions et participations	2 312 298,00€
75 – Autres produits de gestion courante	503 883,61€
77 – Produits exceptionnels	8 000,00€
78 – Reprises sur amortissements et provisions	2 500,00€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 985 053,57€</b>

- **vote** le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous

- **autorise** le Maire, conformément à l'article L.1612-28 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 870 676,68€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 500,00€
041 – Opérations patrimoniales	73 000,00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 556 000,00€
20 – Immobilisations incorporelles	126 792,80€
204 – Subventions d'équipement versées	417 137,97€
21 – Immobilisations corporelles	2 729 221,96€
27 – Avances remboursables	115 000,00€

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 952 329,41</b>
<b>RECETTES</b>	
<b>Chapitre budgétaire</b>	<b>Montant</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 142 193,64€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	608 400,00€
041 – Opérations patrimoniales	73 000,00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	2 467 000,00€
13 – Subventions d'investissement	1 859 235,77€
16 – Emprunts et dettes assimilées	802 500,00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 952 329,41 €</b>

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :  
**POUR : 23                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 3**

**Délibération n°2026.11 :  
Budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2026**

**Rapporteur :**  
Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**BUDGET PRIMITIF 2026  
Section de fonctionnement**

• **Dépenses (1 440 031.67€)**

Article	Libellé	Budget 2026
6061	Fourn. non stockables (eau, én..	132 000,00 €
6062	Produits de traitement	22 000,00 €
6063	Fourn. d'entretien et de petit..	6 000,00 €
6064	fournitures administratives	200,00 €
6066	Carburants	4 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	9 000,00 €
611	Sous-traitance générale	90 000,00 €
61521	Entretien bâtiment public	4 500,00 €
61523	Entretien des réseaux	105 000,00 €
61551	Matériel roulant	3 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00 €
6156	Maintenance	11 000,00 €
6161	Multirisques(bâtiments)	3 000,00 €
6168	Autres (assurances véhicules)	3 000,00 €
618	Divers	4 500,00 €
6228	Divers	3 500,00 €
6256	Missions	100,00 €
6262	Frais de télécommunications	2 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés	400,00 €
63513	Autres impôts locaux	800,00 €
63711	Red. Prélèvement sur la ressources en eau	34 500,00 €
63712	Red. Performance des réseaux d'eau potable	4 200,00 €
63713	Red. Performance des systèmes assain. Collectif	6 100,00 €
<b>Total chapitre 011</b>		<b>451 300,00 €</b>
6215	Personnel affecté par la collectivité	277 200,00 €
<b>Total chapitre 012</b>		<b>277 200,00 €</b>
701249	reversement redevance pollution	2 000,00 €
706129	reversement redevance modernisation	2 000,00 €
706169	reversement redevance conso. Eau	112 400,00 €
<b>Total chapitre 014</b>		<b>116 400,00 €</b>
023	Virement section investissement	75 732,48 €
<b>Total chapitre 023</b>		<b>75 732,48 €</b>
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	412 000,00 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>412 000,00 €</b>
6541	Créances admises en non-valeur	20 000,00 €
6542	Créances éteintes	7 000,00 €
658	Charges de gestion courante	30 000,00 €
<b>Total chapitre 65</b>		<b>57 000,00 €</b>

66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00 €
661121	ICNE de l'exercice	4 958,87 €
661122	ICNE de l'exercice N-1	- 5 559,68 €
<b>Total chapitre 66</b>		<b>29 399,19 €</b>
673	Titres annulés (exerc.antér.)	1 000,00 €
<b>Total chapitre 67</b>		<b>1 000,00 €</b>
6817	Dot. Dépréciations créances	20 000,00 €
<b>Total chapitre 68</b>		<b>20 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 440 031,67 €</b>

- **Recettes (1 743 076.89€)**

Article	Libellé	Budget 2026
002	Excédent antérieur reporté Fonc	497 976,89 €
<b>Total chapitre 002</b>		<b>497 976,89 €</b>
777	Subv.transférées au résultat	60 700,00 €
<b>Total chapitre 042</b>		<b>60 700,00 €</b>
70111	Ventes d'eau aux abonnés	558 000,00 €
70121	Contre-valeurs perçues au profit de AESN	66 300,00 €
701 241	Redev. Pollution origine domestique	- €
701 261	Redevance sur la consommation d'eau potable	83 100,00 €
70611	Redev assainissement collectif	442 000,00 €
706121	Redev modernisat° réseau collect	- €
7064	Locations de compteurs	- €
<b>Total chapitre 70</b>		<b>1 149 400,00 €</b>
747	Subv. Et part des collectivité	30 000,00 €
<b>Total chapitre 74</b>		<b>30 000,00 €</b>
7588	Prod. divers de gest° courante	5 000,00 €
<b>Total chapitre 75</b>		<b>5 000,00 €</b>
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €
7711	Dédits et pénalités perçus	- €
<b>Total chapitre 77</b>		<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 743 076,89 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2026**  
**Section d'investissement**

- **Dépenses (987 871.59€)**

Article	Libellé	Budget 2026
139111	Agence de l'eau	47 281,82 €
139118	Autres	275,00 €
13912	Régions	17,07 €
13913	Départements	11 721,00 €
13914	Communes	1 405,11 €
<b>Total chapitre 040</b>		<b>60 700,00 €</b>
1641	Emprunts en euros	157 000,00 €
<b>Total chapitre 16</b>		<b>157 000,00 €</b>
2031	frais d'études	- €
<b>Total chapitre 20</b>		<b>0.00 €</b>
21311	Bâtiments d'exploitation	8 281,05 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	335 285,77 €
21532	Réseaux d'assainissement	303 604,77 €
21561	Service de distribution d'eau	112 000,00 €
2188	Autres	11 000,00 €
<b>Total chapitre 21</b>		<b>770 171,59 €</b>
458101	Extension du réseau eau SDIS Crépand	- €
<b>Total chapitre 458101</b>		<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>987 871,59 €</b>

## Détails des dépenses prévisionnelles d'investissement 2026 par opérations

Code opération	LIBELLE	DÉPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
		RAR	Crédits nouveaux	Opérations nouvelles+ RAR	RAR	Crédits nouveaux	Opérations nouvelles+ RAR
2401	<b>COMPTAGE ET SECTORISATION</b>						
	Compteurs type OCTAVE DN300 x1 & DN200 x 1 SECTEUR n°6 - Rue Anatole Hugot et Avenue Mar. de L. de Tass.	11 580,00 €		11 580,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>11 580,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>11 580,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2503	<b>Renouvellement canalisation AEP Rue Saint Michel</b>						
	Remplacement 145 ml canalisation PEHD diam. 90 mm + reprise 11 branchements	38 771,60 €		38 771,60 €	16 754,00 €		16 754,00 €
	Remplacement d'un coffret électrique PR Contrôle A	2 104,77 €		2 104,77 €			
	Travaux rue Champfleury-Lamartine	6 010,00 €		6 010,00 €			
	Mission MO tvx rue Champfleury-Lamartine	3 000,00 €		3 000,00 €			
<b>S/TOTAL</b>	<b>49 886,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>49 886,37 €</b>	<b>16 754,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 754,00 €</b>	
2504	<b>Remplacement automate STEP ==&gt; suppression transformateur HTA</b>						
	STEP - Travaux suppression transformateur HTA domaine privé commune	9 030,22 €		9 030,22 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>9 030,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 030,22 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2601	<b>REHABILITATION RESEAUX AEP</b>						
	<b>Abandon de conduites vétustes</b>						
	Cité de la Marne - Rue des Vignes Blanches - AEP - Fonction 911		20 000,00 €	20 000,00 €			
	<b>Réseau AEP</b>						
	Réhabilitation quartier des Castors et sectorisation - AEP - Fonction 911		100 000,00 €	100 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>ETUDES</b>						
	<b>Projet réhabilitation réseau AEP - AEP - Fonction 911</b>						
	Alimentation captages - Corbeton - Siphon BRENNE		15 175,00 €	15 175,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 175,00 €</b>	<b>15 175,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT ROUTE DE DIJON</b>						
	Travaux extension réseau EU domaine public - EU - Fonction 921		125 000,00 €	125 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
	Travaux raccordement et mise en conformité domaine privé (x13) - EU - Fonction 921		66 500,00 €	66 500,00 €		54 600,00 €	54 600,00 €
<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>191 500,00 €</b>	<b>191 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>104 600,00 €</b>	<b>104 600,00 €</b>	
<b>TRAVAUX NEUFS</b>							
Marché création AEP - Fonction 911		45 000,00 €	45 000,00 €				
Marché création EU - Fonction 921		45 000,00 €	45 000,00 €				
<b>Comptage et sectorisation - AEP - Fonction 911</b>							
Sectorisation d'opportunité		10 000,00 €	10 000,00 €				
<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
2602	<b>MAÎTRISE ENERGIE</b>						
	Compensation de l'énergie réactive divers sites identifiés énergivore - AEP - Fonction 911		5 000,00 €	5 000,00 €			
	Compensation de l'énergie réactive divers sites identifiés énergivore - EU - Fonction 921		5 000,00 €	5 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>MODERNISATION POMPAGE</b>						
	Mise en œuvre pompe et tuyauterie site St Michel AEP - Fonction 911		70 000,00 €	70 000,00 €			
	Reprise armoires électriques PR - EU - Fonction 921		10 000,00 €	10 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>REPRISE GENIE CIVIL</b>						
	Reprise étanchéité réservoir les Bordes - AEP - Fonction 911						
	Reprise étanchéité cheminée d'équilibre MONTMUZARD - AEP - Fonction 911		10 000,00 €	10 000,00 €			
	<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>MODERNISATION STEP</b>						
Remplacement débitmètres - EU - Fonction 921		10 000,00 €	10 000,00 €				
Remplacement automate STEP - EU - Fonction 921		40 000,00 €	40 000,00 €				
<b>S/TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

OUTILLAGE SPECIFIQUE							
2603	Acquisition matériel et outillage - AEP - Fonction 911		3 000,00 €	3 000,00 €			
	Matériel informatique		5 000,00 €	5 000,00 €			
	Constitution stock pièces fontainerie - AEP - Fonction 911		3 000,00 €	3 000,00 €			
	S/TOTAL	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
	EQUIPEMENTS & MAINTIEN A NIVEAU DU PARC DE COMPTAGE						
	Achat compteurs et têtes		15 000,00 €	15 000,00 €			
	Maintenance du parc de comptage domestique - AEP - Fonction 911						
	Marché sur 4 ans de remplacement du parc de comptage domestique : fourniture compteurs x525 u.		42 000,00 €	42 000,00 €			
	Marché sur 4 ans de remplacement du parc de comptage domestique : prestation de pose compteurs x525 u.		52 500,00 €	52 500,00 €			
	Renouvellement borne de lecture x 2		2 500,00 €	2 500,00 €			
S/TOTAL	0,00 €	112 000,00 €	112 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>70 496,59 €</b>	<b>699 675,00 €</b>	<b>770 171,59 €</b>	<b>16 754,00 €</b>	<b>104 600,00 €</b>	
						<b>121 354,00 €</b>	

- Recettes (987 871.59€)

Article	Libellé	Budget 2026
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	178 785,11 €
<b>Total chapitre 001</b>		<b>178 785,11 €</b>
021	Virement de la section de fonct	75 732,48 €
<b>Total chapitre 021</b>		<b>75 732,48 €</b>
28031	Frais d'études	20 549,83 €
28131	Bâtiments d'exploitation	81 503,60 €
2813511	Bâtiments d'exploitation	1 747,00 €
281531	Réseaux d'adduction d'eau	263 244,77 €
281561	Service de distribution d'eau	43 053,07 €
28182	Matériel de transport	- €
28183	Matériel de bureau	332,97 €
28188	Autres	1 568,76 €
<b>Total chapitre 040</b>		<b>412 000,00 €</b>
13111	Subvention Agence de l'Eau	121 354,00 €
1318	Autres subventions	- €
<b>Total chapitre 13</b>		<b>121 354,00 €</b>
1641	Emprunt	200 000,00 €
<b>Total chapitre 16</b>		<b>200 000,00 €</b>
458201	Extension du réseau eau SDIS Crépand	- €
<b>Total chapitre 45</b>		<b>0.00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>987 871,59 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- vote le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	451 300,00€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	277 200,00€
014 – Atténuations de produits	116 400,00€
023 – Virement à la section d'investissement	75 732,48€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	412 000,00€
65 – Autres charges de gestion courante	57 000,00€
66 – Charges financières	29 399,19€
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00€
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000,00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 440 031,67€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	497 976,89€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 700,00€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 149 400,00€
74 – Dotations, subventions et participations	30 000,00€
75 – Autres produits de gestion courante	5 000,00€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 743 076,89 €</b>

- vote le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 700,00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	157 000,00€
21 – Immobilisations corporelles	770 171,59€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>987 871,59€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	178 785,11€
021 – Virement à la section d'exploitation	75 732,48€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	412 000,00€
13 – Subventions d'investissement	121 354,00€
16 – Emprunts et dettes assimilés	200 000,00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>987 871,59€</b>

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°2026.12 :****Budget annexe LOTISSEMENTS : Vote du Budget primitif 2026****Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- vote le budget primitif 2026 du Budget annexe Lotissements, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 225,49€
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	152 487,24€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>153 712,73€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	153 712,73€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>153 712,73€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 487,24 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>152 487,24 €</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 487,24 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>152 487,24 €</b>

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Délibération n°2026.13 :**  
**Budget annexe LOTISSEMENT « Bois de Canot » : Vote du Budget primitif 2026**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,  
avec 23 voix POUR et 3 voix CONTRE (Ahmed KELATI, Sylvie GOYARD, Bruno DIANO)

- **vote** le budget primitif 2026 du Budget annexe Lotissement « Bois de Canot », par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
11 – Charges à caractère général	115 000,00€
65 – Autres charges de gestion courante	5,00€
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>115 005,00€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 000,00€
75 – Autres produits de gestion courante	5,00€
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>115 005,00€</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
40 – Opérations d'ordre entre sections	115 000,00€
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>115 000,00€</b>

**RECETTES**

Chapitre budgétaire	Montant
16 – Avance par le budget Principal	115 000,00€
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>115 000,00€</b>

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 23                      CONTRE : 3                      ABSTENTION : 0**

**Délibération n°2026.14 :**

**Travaux de réaménagement de l'avenue Maréchal Leclerc - Approbation d'un protocole transactionnel après avis de la Commission d'Indemnisation Amiable – Dossier n°5**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2541-12 ;

**Vu** le Code Civil et notamment ses articles 2044 à 2052 ;

**Considérant :**

- que les travaux de réaménagement de l'avenue Maréchal Leclerc et du quai Philippe Bouhey ont démarré le 26 mars 2025 ;

- que malgré la volonté affirmée par la Ville de limiter au maximum les conséquences pour les activités économiques concernées, eu égard à l'importance et la durée des travaux, les travaux engagés ont occasionné une gêne anormale et spéciale à certaines entreprises ;

**Vu** les délibérations du Conseil municipal du 15 mai et 26 juin 2025 instituant une Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA) pour instruire les dossiers de demandes d'indemnisation des préjudices commerciaux certains, anormaux, spéciaux et directement en lien avec le chantier et validant le règlement intérieur ;

**Considérant** que la Commission d'Indemnisation Amiable s'est réunie en date du 22 janvier 2026 pour instruire les dossiers de demande d'indemnisation déposés par les commerçants ;

**Considérant** que la Commission d'Indemnisation Amiable a émis un avis favorable concernant la demande de la société LA SIRENE et propose une indemnisation de 14 747€ pour la durée de gêne anormale du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2025 ;

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **valide** le protocole transactionnel, ci-joint, à conclure entre la Ville de Montbard et le bar-tabac LA SIRENE pour un montant de 14 747€ afin de régler de façon définitive le préjudice anormal et spécial consécutif aux travaux de réaménagement de l'avenue Maréchal Leclerc pour la période s'étendant du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2025.
- **autorise** le Maire à effectuer toute démarche liée à cette délibération.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

---

### Délibération n°2026.15 :

#### Accompagnement de l'immeuble A appartenant à la copropriété du 18/20 rue du Faubourg en lien avec l'opération RHI sur l'ilot de l'Ancien Couvent et l'OPAH-RU

#### Rapporteur :

Laurence PORTE, Maire

#### Le Maire expose :

##### Considérant :

- l'opération de réhabilitation de l'ilot multi site de l'Ancien Couvent, approuvée par délibération du conseil municipal et rendue éligible aux financements de l'ANAH au titre du dispositif RHI ;
- l'OPAH-RU en cours sur la commune et l'avenant n°1 signé le 25 septembre 2025 intégrant un volet « Copropriété en difficulté » ayant pour objectif le soutien administratif, technique, juridique et financier de la copropriété du 18/20 rue du Faubourg ;
- la restructuration de la copropriété : la nomination d'un syndic, le vote d'un budget et du financement d'une étude structure, la tenue de deux assemblées générales ;
- la réalisation d'une étude structure par le cabinet SOCNA en janvier 2026 concluant à d'importants désordres structurels sur le bâtiment A de cette copropriété (parcelle AI 625) et la nécessité de prendre un arrêté municipal de mise en sécurité dont la procédure contradictoire a été lancée le 6 février 2026 ;
- la nécessité pour les copropriétaires du bâtiment A représentés par leur syndic, le cabinet Laurin, de réaliser rapidement des travaux urgents de déblaiement, d'étalement et d'études complémentaires sur l'immeuble afin de permettre la sécurisation des occupants et du voisinage ;

**Vu** la délibération n°2024-44 de l'agence nationale de l'habitat prévoyant la possibilité de subventionner une copropriété à hauteur de 50% pour les mesures prescrites au titre d'un arrêté de mise en sécurité ; Qu'une majoration de ce taux à 100% est possible pour les travaux urgents dans les conditions cumulatives suivantes : la copropriété se trouve dans le périmètre d'une OPAH volet copropriété dégradée, elle fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité ordinaire, au moins une collectivité s'engage à cofinancer les travaux de redressement et à mettre en place tous les outils d'ingénierie, la collectivité s'engage à effectuer les travaux d'office en cas de non réalisation par le syndicat des copropriétaires ;

**Considérant** que par l'avenant 1 de l'OPAH-RU, la Ville s'est déjà engagée à mettre en place les outils d'accompagnement de cette copropriété et notamment par l'accompagnement de la copropriété par SOLIHA dans la mobilisation des subventions, des prêts et surtout en tant qu'AMO dans les missions suivantes : aide à la recherche d'un bureau d'étude thermique, d'une équipe de maîtrise d'œuvre, accompagnement durant les études, les travaux, les recherches de financements, les assemblées générales, le dépôt des dossiers de demande de subvention et jusqu'au versement de ses dernières...);

## Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **s'engage** à maintenir la mise en place de tous les outils d'ingénierie et l'accompagnement de la copropriété par SOLIHA ainsi que, dans le cadre de l'arrêté de mise en sécurité du bâtiment A de la copropriété du 18/20 rue du Faubourg en cours de procédure, à cofinancer les travaux de redressement des parties communes de la copropriété dans la limite d'un plafond de 5 000 € ;
- **rappelle** qu'en vertu de ses pouvoirs propres de police (L.511-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation), le maire s'engage à effectuer les travaux d'office en cas de non réalisation par le syndicat de copropriétaires des travaux prescrits dans l'arrêté. Dans ce cas, la collectivité pourra se substituer au syndic ou aux seuls copropriétaires défaillants dans la demande d'aide ;
- **mandate** le Maire pour donner toute signature entrant dans l'application de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

---

**Délibération n°2026.16 :**  
**Projet « VYV en Musique à Montbard » : attribution d'une subvention exceptionnelle**  
**à l'Association Sportive et Culturelle des Bordes**

**Rapporteur :**

Valérie MONTAGNE, Adjointe

**Le rapporteur expose :**

**Considérant** que le projet « VYV en Musique à Montbard » est réalisé en partenariat avec les usagers du groupe VYV3 (structure médico-sociale), le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre de la Ville de Montbard ainsi que différents professionnels spécialisés.

**Considérant** qu'il a débuté en janvier 2024 avec une première restitution en juin 2025 et qu'il se poursuit jusqu'en mars 2026 avec de nouveaux ateliers, une participation des résidents au spectacle de Noël du Conservatoire et une présentation du projet avec les résidents dans un institut de formation (IRTESS), début 2026.

**Considérant** que cette action a pour objectif de permettre aux résidents d'accéder à une pratique artistique mettant en valeur leur travail et leurs activités du quotidien.

**Considérant** que, via la Ville de Montbard, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a soutenu le projet à hauteur de 1 800€ - au titre du programme « Enseignements et Pratiques Artistiques en Côte-d'Or ».

**Considérant** que le projet est porté financièrement par l'Association Sportive et Culturelle des Bordes et qu'il convient donc de lui reverser- la subvention perçue - pour la réalisation de l'action.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **attribue** une subvention exceptionnelle de 1 800€ à l'Association Sportive et Culturelle des Bordes au titre de l'année 2026

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

**Délibération n°2026.17 :**  
**Forêt communale - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026**

**Rapporteur :**

Martial VINCENT, Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

**Vu** la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

**Considérant** le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

**Considérant** les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

**Considérant** la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF

**Considérant** la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**PREMIEREMENT :**

- **approuve** l'inscription à l'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procèdera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
19	2025	2026			Irrégulier IRR	1.43
20	2025	2026			Irrégulier IRR	5.46
21	2025	2026			Irrégulier IRR	3.81
9	2025	2026			Irrégulier IRR	5.51

- **décide** des orientations de mise en marché suivantes :

Dénomination du chantier	Produits prévus	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
Parcelle 19, 20, 21 et 9	Feuillu Dur et Hêtre				Bois d'Œuvre et Bois d'Industrie	Bois d'Œuvre et Bois d'Industrie	

- **autorise** le Maire à adapter la destination des produits en cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions.

*Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation.*

#### DEUXIEMEMENT :

- **décide** des modalités de mise à disposition de l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
Parcelle 19, 20, 21 et 9		X

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

- **demande** à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »  
- **autorise** le maire à signer les documents afférents à la présente délibération

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### Délibération n°2026.18 :

#### Création d'un emploi saisonnier pour les services Techniques – Service Espaces Publics et Valorisation Paysagère

#### Rapporteur :

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

#### Le rapporteur expose :

#### Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23 2°, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

#### Considérant :

- le fonctionnement du service Espaces Publics et Valorisation Paysagère, dont les missions sont liées à la saisonnalité et ne nécessitent pas un emploi permanent durant toute l'année,
- que ces besoins requièrent par conséquent un renfort saisonnier,
- que ces missions relèvent du grade d'Adjoint Technique Territorial – catégorie C, échelle C1,

#### Précisant que la rémunération est fixée comme suit :

- indices bruts et majorés correspondants au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial,
- heures supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

#### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **créé** – dans les conditions fixées ci-dessus - pour la période du 04 mai 2026 au 31 août 2026 inclus - 1 emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial à temps complet

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Délibération n°2026.19 :**  
**Création de deux emplois saisonniers pour le service Camping municipal**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

**Considérant :**

- la nécessité d'assurer l'entretien et l'accueil du camping municipal durant toute la saison touristique,
- qu'afin de garantir la continuité du service public et le respect des temps de travail et de repos des agents, l'ensemble des missions ne peut être assuré uniquement par les deux agents permanents,
- que ces missions relèvent des grades d'Adjoint Technique Territorial et Adjoint Administratif Territorial – catégorie C, échelle C1,

**Précisant** que la rémunération est fixée comme suit :

- indices bruts et majorés correspondants au 1<sup>er</sup> échelon des grades d'Adjoint Technique Territorial et d'Adjoint Administratif Territorial,
- heures complémentaires et supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **créé** – dans les conditions fixées ci-dessus :

- 1 emploi saisonnier d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet - à raison de 17h30 hebdomadaires - pour la période du 01<sup>er</sup> mai 2026 au 30 septembre 2026 inclus.
- 1 emploi saisonnier d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet, pour la période du 01<sup>er</sup> juillet 2026 au 31 août 2026 inclus.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

---

**Délibération n°2026.20 :**  
**Création d'un emploi saisonnier pour le service Musée et parc Buffon**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique et notamment, son article L. 332-23 2°, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

**Considérant :**

- la hausse d'activité du service Musée et Parc Buffon durant la saison estivale, laquelle ne peut être assurée uniquement par les agents permanents du service
- que pour assurer la continuité de service et faire face à ce pic d'activité, il est indispensable d'avoir recours à un renfort saisonnier,
- que ces missions relèvent du grade d'Adjoint du Patrimoine Territorial – catégorie C, échelle C1,

**Précisant** que la rémunération est fixée comme suit :

- indices bruts et majorés correspondants au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine Territorial,
- heures supplémentaires rémunérées possibles à la demande de la Collectivité.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **créé** – dans les conditions fixées ci-dessus – pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 août 2026 inclus - 1 emploi saisonnier d'Adjoint du Patrimoine Territorial à temps complet

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

---

**Délibération n°2026.21 :**  
**Création de deux emplois permanents pour le service Finances – Marchés Publics**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,

**Considérant :**

- que deux agents du service Finances - Marchés Publics arrivent au terme d'une période contractuelle,
- que les agents avaient été recrutés en remplacement d'agents suite à mutation et fin de contrat sur emploi permanent,
- que les agents contractuels actuellement en poste au sein du Service Finances et Marchés Publics donnent entière satisfaction dans l'exercice de leurs missions,
- que les missions exercées sont pérennes et qu'il est indispensable de sécuriser l'effectif permanent de ce service support,
- que ces missions relèvent du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Territoriaux – catégorie C,

**Précisant** que la rémunération sera définie dans le respect des grilles statutaires relevant de ce grade, après le calcul de la reprise d'ancienneté des agents dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur à la date de leur nomination stagiaire dans le grade,

**Dit** que les deux emplois d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe, laissés vacants seront supprimés après l'avis d'un prochain Comité Social Territorial.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **créé** - à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 - 2 emplois permanents d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

---

**Délibération n°2026.22 :**  
**Création d'un emploi permanent pour le service Espaces Publics et Valorisation Paysagère**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,

**Considérant :**

- les besoins pour le service Espaces Publics et Valorisation Paysagère,
- qu'un agent contractuel exerce au sein de ce service depuis avril 2024 dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire admis en mutation,
- la pérennité de cet emploi,
- que l'agent recruté donne entière satisfaction,
- la volonté de la Collectivité de nommer l'agent stagiaire de la Fonction Publique Territoriale et ainsi d'assurer la stabilité de l'équipe, impactée par différents mouvements de personnel ces trois dernières années,
- que ces missions relèvent du grade des Adjoints Techniques Territoriaux – catégorie C,

**Précisant** que la rémunération sera définie dans le respect des grilles statutaires en référence au grade des Adjoints Techniques Territoriaux, après reprise d'ancienneté de l'agent concerné.

**Dit** que l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sera supprimé lors d'un prochain Conseil et, après avis du Comité Social Territorial.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **créé** - à compter du 01<sup>er</sup> avril 2026 - 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps complet

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

---

**Délibération n°2026.23 :**  
**Création d'un Comité Social Territorial Commun pour les agents relevant de la Ville,**  
**du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse des Écoles**

**Rapporteur :**

Aurélio RIBEIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Le rapporteur expose :**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L252-8 à L252-10,
- l'article L254-4 du code général de la fonction publique,
- l'arrêté du 02 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

**Considérant :**

- que les prochaines élections professionnelles permettant de désigner les membres représentants du personnel qui siègeront au Comité Social Territorial se dérouleront le 10 décembre 2026,
- qu'à la suite de ces élections, les organisations syndicales désigneront les représentants du personnel qui siègeront au Comité Social Territorial,
- que les effectifs retenus pour le calcul de l'attribution des sièges aux organisations syndicales sont ceux arrêtés à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- que l'effectif retenu comprend la totalité des agents de la Ville, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles,
- que conformément à l'article L.251-7 du CGFP, un Comité Social Territorial commun compétent pour tous les agents territoriaux peut être mis en place, lorsque l'effectif global employé est au moins de cinquante agents, par délibérations concordantes des organes délibérants de chaque collectivité,
- l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité, du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles,
- qu'en l'absence de ces dispositions, les agents du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles relèveraient alors d'un Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la Côte d'Or,
- que la consultation de la seule organisation syndicale représentée au sein de la Collectivité est intervenue en date du 11 février 2026,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **crée** un Comité Social Territorial commun pour les agents relevant de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles, qui sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités, et mis en place lors du renouvellement général des représentants du personnel en décembre 2026.
- **rattache** ce Comité Social Territorial commun, pour son fonctionnement, auprès de la Ville de Montbard.

La présente délibération sera communiquée aux organisations syndicales représentées au sein de la Collectivité et au Centre de Gestion de la Côte-d'Or.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**POUR : 26                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0**

---

**Délibération n°2026.24 :**  
**Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées**

**Rapporteur :**

Laurence PORTE, Maire

**Le Maire expose :**

Par délibération n° 2020-44 du 27 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, les compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, suivant la liste ci-dessous :

<b>7</b>	30/01/26	Attribution du marché de travaux « Gare – Aménagement d'arrêts de bus à Montbard » - lot unique – marché 2026/01
<b>8</b>	30/01/26	Convention de mise à disposition de la Salle L.DEFER – Chambre des Métiers et de l'Artisanat BFC – du 23 février au 2 avril 2026
<b>9</b>	03/02/26	Tarification du contrôle des branchements privés au réseau collectif Eaux Usées en cas de vente immobilière
<b>10</b>	06/02/26	Résiliation du bail de location d'emplacement publicitaire entre CLEAR CHANNEL et la Ville de Montbard
<b>11</b>	06/02/26	Résiliation du bail de location - 1 bis rue Benjamin Guérard - Studio n°3

Le Conseil Municipal **donne acte** de la communication des décisions du Maire figurant dans le tableau ci-dessus.

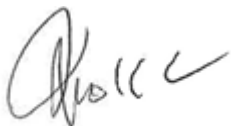
---

Les délibérations n°2026.05 à n°2026.24 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents

Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Danielle MATHIOT, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Valérie MONTAGNE, Marc GALZENATI, adjoints, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Céline AUBLIN, Patricia PARISSÉ, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO, conseillers municipaux.

La secrétaire de séance

Le Maire,



**Danielle MATHIOT**

**Laurence PORTE**

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la séance a été publiée sur le site de la Ville le 2 mars 2026.